

Les étudiants franco-canadiens et les universités franco-québécoises: rapport préliminaire

Serge Dupuis, PhD

RÉSEAU
dialogue

Une collaboration parrainée par le Réseau dialogue

En collaboration avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française, le Centre de leadership et d'évaluation et l'Union étudiante du Québec

Soutenue par le Programme d'appui à la francophonie canadienne du ministère québécois de la Langue française

Table des matières

Conférence à la Direction de la francophonie canadienne, 27 nov. '25	3
Le mandat	12
Les universités québécoises et le postsecondaire franco-canadien	13
L'incomplétude des programmes en français ailleurs au Canada	15
La crise des universités bilingues	19
Les priorités du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec	21
L'article 29.6 de la Charte de la langue officielle du Québec	23
L'Entente de mobilité 68	27
Baccalauréats et maîtrises proposés aux frais locaux (2024-2025)	28
L'augmentation des inscriptions (2022-2024)	30
Canadiens non résidents du Québec bénéficiant de l'Entente 68 (2023-25)	31
Palmarès des programmes exemptés les plus populaires (2023-25)	33
Recrutement et accueil dans les universités franco-québécoises	35
Quelques expériences au Québec	45
L'opinion des élèves franco-canadiens en 2025	55
Les découvertes du sondage	56
Recommandations pour une phase II	59

Conférence à la Direction de la francophonie canadienne, 27 nov. '25

- 1.** Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. En avril 2025, le Réseau dialogue, en collaboration avec l'Union étudiante du Québec, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture française en Amérique du Nord, a reçu le mandat d'étudier l'entrée en vigueur de l'article 29.6 de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, qui propose des frais de scolarité locaux aux étudiants franco-canadiens lorsque le programme en français n'existe pas ailleurs au Canada.
- 2.** Depuis 2023, l'Entente de mobilité 68 — peut-être nommé ainsi puisqu'il offre un rabais moyen de 68 % sur les frais de scolarité réguliers ailleurs au Canada — a permis à quelques milliers de jeunes franco-canadiens de poursuivre des études spécialisées à faible coût.
- 3.** Notre enquête a retracé les liens historiques entre les universités québécoises et les études postsecondaires au Canada français, l'incomplétude contemporaine des programmes en français, qui équivaut à environ un programme sur trois en Ontario et au Nouveau-Brunswick, les compressions récentes dans la programmation en français en Alberta et en Ontario, et les préoccupations actuelles du ministère de l'Enseignement supérieur pour augmenter le nombre de personnes étudiant en français au Québec.
- 4.** En 2008, le ministère ontarien de la Formation, des Collèges et des Universités avait évalué à 56 % la proportion des diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes qui s'inscrivaient dans un programme postsecondaire en français. Ce pourcentage était plus élevé dans l'Est ontarien (70 %) où existe l'Université d'Ottawa. Dans un sondage réalisé par la FESFO en 2021, on résumait des éléments qui attireraient des étudiants franco-canadiens vers une université québécoise, soit la disponibilité d'un programme rare, la vie étudiante dynamique, le prestige de l'établissement, ainsi que le coût de la vie avantageuse, des points forts pour le Québec sur les autres provinces.

Adoptée en 2022, *la Charte de la langue officielle* comporte un article 29, dont les dispositions comprennent la valorisation du français au Canada, la mobilité des étudiants franco-canadiens, la proposition de frais de scolarité locaux de programmes n'existant pas ailleurs au Canada, ainsi qu'une reddition de compte à l'Association des universités et des collèges de la francophonie canadienne des inscriptions et des programmes auxquels les jeunes se sont inscrits. La capacité de gagner sa vie en français constitue un point de convergence entre le gouvernement de la Coalition avenir Québec et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

- 5.** Si les élèves, les parents et les conseils scolaires ont vu d'un bon œil la mesure, les organismes porte-parole et les universités de l'Ouest se sont montrés craintifs.

« Ça ne prend pas beaucoup d'étudiants qui prennent la décision d'aller au Québec pour remettre en question l'avenir de certains de nos petits programmes », remarque le politologue Rémi Léger, affilié au Bureau des Affaires francophones de l'université Simon Fraser. Des mesures devraient être prises « pour s'assurer que nos jeunes reviennent dans nos communautés », rajoute Isabelle Laurin, directrice de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Il ne faut pas se faire des illusions non plus sur l'appétit des jeunes universitaires de regagner leur milieu d'origine. Pas plus que le tiers des étudiants francophones ne bercent de tels projets.

L'entrée en vigueur de l'Entente de mobilité 68, en septembre 2023, s'est avérée un peu chaotique. D'abord, parce que la liste des programmes non admissibles n'était pas disponible avant le printemps 2023, ce qui a paralysé les universités qui auraient aimé communiquer clairement auprès des étudiants lesquels de leurs programmes était admissible. Ensuite, parce que l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants canadiens dans les universités anglo-québécoises, en 2024, a semé la confusion auprès des recrues potentielles, les journalistes rapportant sur la nouvelle, même dans les médias francophones, ne rappelant jamais que l'Entente de mobilité 68 pour les universités francophones demeurerait intacte. Enfin, la réévaluation de la liste initiale, en 2024, a parfois imposé des frais canadiens à des étudiants qui s'étaient déjà inscrits à des programmes admissibles en 2023. Le MES a depuis corrigé le tir en instaurant une clause grand-père, qui permet aux étudiants ayant bénéficié des frais locaux pour une première année d'études d'en profiter pour la totalité de leur programme.

6. Dans ses analyses préliminaires, à l'hiver 2022, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne avait deviné qu'une légère majorité des baccalauréats à l'Université de Montréal et au moins 40 % de ceux-ci à l'Université Laval seraient proposés aux frais locaux. Selon la première analyse du MES, c'était plutôt 57 % des baccs de l'UdeM et 49 % des baccs de l'Université Laval.

7. Si l'estimation de la FESFO n'était pas loin de la réalité qui devait s'avérer, elle n'avait pas deviné que des brochettes non négligeables de programmes seraient aussi disponibles dans les petites universités frontalières, soit 41 à Rimouski, 32 à Rouyn et 17 à Gatineau, car les programmes partiellement offerts en français à l'Université d'Ottawa « *sont exclus des programmes considérés comme étant offerts en français* », précise-le MES. La FESFO n'avait pas envisagé non plus que la plupart des maîtrises seraient admissibles à l'Entente et de mobilité 68. C'est sur ce front qu'elle pourrait avoir le plus d'effet, car ce sont 662 des programmes du 2e cycle, ou 84 %, qui sont proposés aux frais locaux.

8. Après deux années en vigueur, l'Entente de mobilité 68 a eu un effet sur les nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités du Québec. Entre septembre 2022, dernière rentrée avant l'entrée en vigueur de l'article 29.6, et septembre 2024, la deuxième rentrée du nouveau régime, les nouvelles inscriptions franco-canadiennes ont crû de 14 %. C'est beaucoup et peu à la fois, parce que des traditions de fréquentation, notamment à l'Université Laval, existaient déjà, puis plusieurs jeunes choisissent d'étudier au Québec nonobstant l'accès aux frais de scolarité locaux. À titre d'exemple, si 376 étudiants se sont prévalus de l'Entente de mobilité 68 en 2024-2025, ceux-ci ne représentent que 51 % des nouveaux inscrits franco-canadiens dans les universités québécoises. Et ce décompte peut s'avérer trompeur, car au moins cinq canaux traditionnels pour accéder aux frais locaux continuent d'exister : ceux qui ont un parent québécois, qui sont nés au Québec, qui sont passés par le cégep, qui ont travaillé dans la belle province pendant un an ou qui ont étudié à temps partiel pendant une année, bénéficient des frais locaux sur la totalité des programmes, sans avoir à passer par l'Entente de mobilité 68. Autrement dit, le nombre de jeunes franco-canadiens dans les universités québécoises est certainement sous-estimé dans les statistiques officielles. Cela étant, quelques tendances ressortent de celles-ci, dans le court intervalle de 2023 à 2025. Premièrement, les universités de Montréal et Laval n'ont pas reçu plus d'inscriptions officiellement franco-canadiennes, un reflet des traditions de fréquentation qui y étaient déjà établies.

9. Deuxièmement, certaines universités ont profité de l'Entente de mobilité 68 pour faire bondir les inscriptions franco-canadiennes rapidement — 263 % d'augmentation à l'École de Technologie supérieure et 241 % à l'École des Hautes études commerciales. Quelques universités régionales ont aussi connu des hausses importantes, soit de 61 % à l'Université du Québec en Outaouais, puis de 46 % à l'Université de Sherbrooke. C'est parce que les établissements frontaliers attirent proportionnellement plus d'étudiants franco-canadiens que les établissements dans le Québec plus profond : c'est le cas des cégeps de Rimouski et de l'Outaouais, tout comme de l'UQO, qui attirent un nombre disproportionné d'étudiants admissibles à l'Entente 68, malgré le petit nombre de programmes offerts aux frais locaux.

10. En ce qui concerne les programmes les plus populaires, ce sont ceux en finance, en génie, en informatique, en environnement, en santé et en éducation spécialisée. En fait, 42 % des inscriptions touchent des programmes de sciences de l'information, et 20 % touchent les sciences naturelles, ce qui fait écho à l'appétit grandissant des jeunes pour ces programmes. De 2011 à 2021, les demandes d'admission des élèves de l'Ontario, par exemple, avaient diminué de 31 % dans les arts et les lettres, mais cru de 17 à 41 %, dans les programmes de sciences naturelles, de génie et de gestion. Une vingtaine de programmes franco-québécois ont connu des taux de croissance importants, de 2023 à 2025, mais d'autres ont connu des reculs, puisque certains programmes de droit et de français en langue maternelle ont été retirés par le MES de la liste de programmes admissibles. Précisons que ce palmarès rassemble les inscriptions aux baccalauréats et aux maîtrises touchés par l'Entente de mobilité 68 et ne comprend pas les microprogrammes, les certificats et les diplômes dont l'admissibilité aux frais locaux est toujours laissée à la discrétion des établissements. Enfin, la plupart des programmes admissibles accueillent moins de 10 personnes franco-canadiennes, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle plusieurs programmes professionnalisants, dont ceux qui avaient été réclamés, en 2014, par les États généraux du postsecondaire en Ontario français, n'atteindraient pas des seuils d'inscriptions suffisants pour être offerts à l'Université de Moncton ou à l'Université d'Ottawa, par exemple.

11. Même si la plupart des universités franco-québécoises sont sur le point de lancer des efforts de promotion et de recrutement dans les autres provinces canadiennes, elles se sont contentées, jusqu'à maintenant, de pages web, à même leurs sites institutionnels, et des traditions de fréquentation préexistantes. Elles sont en période d'ajustement, comme en atteste l'instauration, à l'Université de Montréal, d'une évaluation du français oral et écrit des candidatures franco-canadiennes à partir de 2026. Cette prise de conscience s'inscrit dans le contexte où les universités québécoises subissent des chutes des inscriptions d'étudiants étrangers de 37 % à l'U de M, puis de 50 % à l'Université Laval. La diminution de moitié des quotas de permis d'étude fédéraux, tout comme la couverture médiatique négative entourant celle-ci, tendent à renverser les hausses d'inscriptions qu'elles avaient enregistrées de 2019 à 2023. On revient ainsi au niveau d'inscriptions que l'on connaissait jusqu'en 2018, mais les budgets universitaires peinent à s'y ajuster.

12. Des tournées au Nouveau-Brunswick et dans l'ouest, abandonnées pendant la pandémie, ont été relancées par les universités de Montréal et Laval à l'automne 2025. « *Les universités québécoises vont s'intéresser au reste du Canada plus fortement* » pour recruter des étudiants, affirme l'adjoint au recrutement de l'Université Laval, Normand Beaudry. « *À peu près mur à mur, les directeurs de recrutement des universités québécoises se disent 'on va se mettre à explorer le Canada* ». À court terme, un site web collectif du genre Destination université Québec, présentement orientée vers la France et l'Europe francophone, pourrait être conçu pour l'ensemble des universités du Québec pour rejoindre la clientèle franco-canadienne.

Les registraires et les directions de la vie étudiante expriment des espoirs, des réserves et des frustrations par rapport à l'Entente de mobilité 68. Certains trouvent les restrictions aux programmes admissibles excessives, puisqu'en 2024, les programmes de la TÉLUQ ont été retirés de la mesure, ce qui a dégonflé un effort de recrutement qui avait produit d'importants résultats, puis l'idée selon laquelle les programmes de l'Université d'Ottawa constitueraient une offre « locale », pour les Prairies ou le Nord, apparaît exagérée aux yeux de plusieurs administrateurs et élèves.

En ce qui concerne l'accueil et l'intégration de ces recrues, aucun service n'est proposé aux jeunes franco-canadiens, qui ne sont pas inclus dans les services destinés aux étudiants internationaux, mais qui ne reçoivent pas d'attention particulière parmi les élèves locaux.

13. En fait, l'évaluation des compétences linguistiques constitue le principal élément distinctif du parcours du nouvel inscrit franco-canadien. Parce qu'il n'a pas subi l'Épreuve uniforme du français (EUF) au cégep, celui-ci est immédiatement convoqué à passer le Test de français Laval-Montréal. Parmi les 3 500 qui doivent annuellement réaliser le TFLM, les deux tiers échouent à obtenir la note de passage de 60 %. Selon le directeur de l'École des langues de l'Université Laval, Romain Schmitt, le TFLM est plus exigeant que l'EUF puisqu'il ne permet pas les « stratégies d'évidement » qui permettent à certains d'obtenir une note de passage au cégep. Le TFLM est tout de même utile pour « diagnostiquer » les problèmes de langue précis des candidats, qui doivent s'inscrire à un cours de grammaire française ou faire du tutorat, selon le besoin. L'Université de Sherbrooke propose un processus semblable, où l'étudiant inscrit doit subir un Test institutionnel de français au cours de la première moitié du programme d'études. La note de passage est fixée au niveau avancé inférieur (C1), faute de quoi des cours d'actualisation s'ajoutent à la charge de cours. Si ce test semblait inusité à une candidate franco-ontarienne, qui n'a pas à subir un test de langue pour obtenir un diplôme des universités bilingues de la province, le candidat acadien s'y attendrait, puisque l'Université de Moncton exige aussi un test et un cours adapté de trois crédits, à même ses programmes réguliers.

14. Aux universités du Québec à Rimouski et en Abitibi-Témiscamingue, aucun recrutement particulier n'a été fait, même si les deux établissements l'envisagent pour 2026. Malgré la proximité de villes acadiennes et franco-ontariennes dans un rayon de deux heures de ces établissements, l'indisponibilité de l'année d'études préparatoires (en sciences humaines à l'UQAR) freine leur capacité de recrutement. Au contraire, le passage par les cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue ou de Rimouski peut offrir une voie de passage. Cela se passe déjà parmi les jeunes du Madawaska, dont 16 qui bénéficient de l'Entente de mobilité 68 au Cégep de Rimouski en 2024-2025, et dont certains poursuivent peut-être à l'UQAR, à titre de résidents du Québec. D'ailleurs, l'UQAR envisage, à partir de 2026, des jumelages avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick afin de rendre ses programmes de 1er cycle plus attractifs.

15. Les représentantes des universités à qui nous avons parlé ont toutes dit comprendre la « préoccupation éthique » de ne pas faire de « concurrence déloyale » aux programmes qui existent déjà en français dans les autres provinces. De toute manière, la baisse des revenus des universités freine leur capacité à augmenter leurs efforts de recrutement. À l'automne 2025, l'Université Laval fait une tournée de certaines écoles secondaires acadiennes du Nouveau-Brunswick, puis l'Université de Montréal cible le lycée et quelques écoles secondaires francophones du grand Toronto.

16. Nous avons l'intention de mener des entretiens avec des jeunes franco-canadiens qui étudient au Québec, mais il s'est avéré difficile d'en repérer. Si les étudiants acadiens de l'Université Laval s'étaient formé une association en 1947, il n'existe plus de regroupement propre aux jeunes franco-canadiens au Québec depuis longtemps. Certains francophones hors Québec au Québec, comme j'aime les appeler, ont maintenu le contact avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française après leur départ, mais la plupart d'entre eux se fondent dans la masse étudiante. Cinq des six témoins que nous avons réussi à rejoindre sont nés dans la décennie 2000 et ont passé leurs années formatrices dans le réseau scolaire francophone du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest ou de la Colombie-Britannique. Lorsque vient le temps, en 11e et en 12e année, de réfléchir aux études postsecondaires, deux options font partie de leur imaginaire : les études dans une université prestigieuse de langue anglaise ou la poursuite du continuum d'éducation de langue française dans la brochette limitée de programmes proposés par l'université bilingue ou francophone locale. Ces deux options sont renforcées par les traditions de fréquentation de leurs parents et de leurs enseignantes. Les universités de langue française du Québec occupent peu de place dans ce schème imaginaire, souvent parce que les jeunes ne connaissent personne qui les a fréquentées, mais aussi parce que les universités québécoises n'y sont pas retournées depuis la pandémie. Pourtant, ce sont ces tournées qui éveillaient cette possibilité dans l'esprit des jeunes. À Vancouver, le tiers des diplômés de l'École secondaire Jules-Verne se sont rués sur la métropole après une présentation de l'Université de Montréal en 2019.

Il semble exister une corrélation entre les racines québécoises des candidats et leur propension à étudier au Québec. Lorsqu'un parent nous a transmis la culture québécoise et l'on compte de la parenté sur place, on se projette plus facilement dans une université de langue française au Québec. Au contraire, lorsqu'on provient d'une famille acadienne ou franco-ontarienne sans réseau au Québec, la marche à grimper semble plus haute, et ce sont les frais de scolarité réduits, la disponibilité d'un programme particulier en français, leur confiance linguistique et le coût de la vie qui les motivent à entreprendre un séjour au Québec. L'identité familiale, si elle est au moins partiellement québécoise, permet aux ressortissants franco-canadiens de parler de leur vécu et de se tailler une place plus facilement dans leur université d'accueil. A contrario, ceux qui n'ont pas de racine au Québec sont plus facilement choqués par les débats entourant la langue et la laïcité, les commentaires sur l'accent ou l'ignorance de l'existence d'une francophonie canadienne. Il n'est pas anodin que le quart des nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités du Québec en 2024 se soient faites à Concordia et à McGill, reconnus comme des creusets de la diversité culturelle et du bilinguisme canadien. Cela ne doit pas être perçu comme une fatalité, cependant. Si la sécurité culturelle et linguistique des jeunes est plus forte avant d'arriver, ces jeunes pourront plus facilement expliquer qu'ils sont des francophones de langue maternelle, scolarisés en français, ce qui n'est pas toujours clair pour l'interlocuteur lorsque la franco partage « je viens du Nouveau-Brunswick » ou « je viens de l'Ontario ». Un minimum de sensibilisation des recruteurs, du corps professoral et des cohortes étudiantes peut légitimer l'expérience de l'étudiante franco-canadienne, comme en ont témoigné deux répondants. Dans deux autres cas, des communications inélégantes des universités franco-québécoises sur l'année d'études préparatoires et les tests de français institutionnels ont rebuté des candidates potentielles. Même si, finalement, il ne faut pas mettre plus d'années d'études pour obtenir le baccalauréat au Québec et les tests servent avant tout à offrir une actualisation linguistique faite sur mesure, ces nuances se perdent dans les approches inadaptées à la clientèle.

L'accès aux frais locaux a constitué un élément important dans les considérations des témoins, même si la disponibilité d'un programme spécialisé et le coût de la vie ont pesé tout aussi lourdement. Si le prestige des universités de langue anglaise attire les candidatures bilingues, ces trois éléments attractifs des universités franco-québécoises agissent comme un balancier compensateur, et expliquent la hausse de 14 % des nouvelles inscriptions entre 2022 et 2024. La totalité des témoins aurait aimé rencontrer plus de jeunes franco-canadiens, critiquant le fait que les étudiants étrangers reçoivent des services particuliers, mais qu'ils n'en reçoivent aucun en ce moment. Du même souffle, plusieurs ont aussi loué les services d'accueil pour les étudiants locaux et sont parvenues à tisser de nouvelles amitiés assez rapidement.

17. En collaboration avec le Centre de leadership et d'évaluation à Ottawa, nous avons aussi réalisé un sondage en septembre-octobre pour rejoindre les élèves franco-canadiens qui réfléchissent, en ce moment, aux études postsecondaires. Nos questions se sont inspirées des recherches existantes et des hypothèses, dont: celle de la langue maternelle, la composition linguistique du milieu d'origine, la proximité à la frontière québécoise, la variété de programmes offerts, le niveau de sécurité linguistique et les opinions politiques sur le Québec ont une incidence sur la propension à étudier en français dans la belle province.

Au cours de l'été 2025, le CLÉ a approché les conseils scolaires franco-ontariens, avec qui elle travaille régulièrement, pour faire participer ses élèves par l'entremise de leurs courriels institutionnels; pour sa part, la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a diffusé l'annonce dans ses multiples réseaux; et j'ai approché le District scolaire francophone du Nord-Est du Nouveau-Brunswick (DSF-NE), la Fédération de la jeunesse francophone du Nouveau-Brunswick (FJFNB) et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), en vue de rejoindre des clientèles à différentes échelles. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et le Conseil scolaire catholique Franco-Nord ont diffusé le sondage parmi leurs élèves; dans le premier cas, certaines enseignantes ont même accepté d'accorder du temps de classe pour demander à leurs élèves d'y répondre, d'où vient le taux de réponse élevé de la ville d'Ottawa et de l'Est ontarien rural. La FJFNB étant en restructuration et les districts scolaires acadiens n'ayant pas accepté de participer au sondage, le volume de réponses a été très faible en Acadie. Le CLÉ a prolongé le sondage à deux reprises, sans recueillir un nombre significatif de nouvelles réponses des provinces maritimes. La décision a été prise, le mardi 4 novembre, de fermer le sondage et de procéder à l'analyse. Ce faisant, des échantillons statistiquement significatifs peuvent se décliner en trois groupes géographiques : ville d'Ottawa (220 réponses), Est Ontarien rural (188 réponses), et reste du Canada hors Québec (86 réponses).

Comme en atteste le rapport du CLÉ en annexe, le sondage a recueilli 494 réponses, dont celles de 344 élèves des 11e et 12e années, la clientèle cible des services de recrutement des universités. Nous avons fait le choix de miser sur ce dernier groupe, âgé de 16 à 18 ans, afin de mieux comprendre les perspectives et les préoccupations de celles et ceux qui s'appêtent à entreprendre des études postsecondaires. De toute façon, la participation des populations déjà aux études ou en 9e et 10e années était trop petite pour en dégager des tendances. Parmi les 344 répondants, la majorité, ou 193, habite la ville d'Ottawa, 82 habitent l'Est ontarien rural qui longe la frontière québécoise, puis 70 habitent le reste du Canada hors Québec.

À ce stade-ci, je pourrais vous réciter une série de statistiques globales et triées par sous-groupe, mais étant donné que vous m'écoutez maintenant depuis une demi-heure et que les bâillements dans la salle se comptent par dizaines, j'ai pensé rendre cette partie un peu plus ludique, en vous proposant des questions à choix multiples, afin de vous faire travailler les méninges et, je l'espère, retenir un peu ces données sinon indigestes.

Première question.

18. Parmi les 344 répondants, 54 % se disent anglodominants, contre 41 % qui s'affirment francodominants. Quel pourcentage de ce même échantillon choisit le français comme la langue dans laquelle ils sont les plus à l'aise d'étudier? Est-ce 30 %, 41 %, 60 % ou 75 %?

19. Plusieurs jeunes anglodominants ont l'habitude d'étudier en français, d'où cet écart important entre l'aisance à parler et l'aisance à étudier.

Deuxième question,

20. Quel pourcentage des répondants a l'intention d'étudier, en sciences, en génie ou dans un programme professionnel? Est-ce 30 %, 40 %, 60 % ou 75 %?

21. Il s'agit de 60 %, contre 20 % seulement en arts et en sciences humaines, un reflet des tendances fortes, mais aussi du potentiel d'attraction pour les nombreux programmes professionnalisants et de sciences qui n'existent pas en français ailleurs au Canada.

Troisième question.

22. Quel argument se présente comme étant le plus attractif pour les études en français au Québec? Est-ce l'accès à une grande université stimulante, la proximité géographique à la frontière du Québec, les frais de scolarité réduits ou l'indisponibilité d'un programme en français ailleurs au Canada?

23. De l'ensemble des 344 répondants franco-canadiens en 11e et 12e années, 56 % sont d'avis que « les frais de scolarité moins chers qu'ailleurs au Canada » les inciteraient à étudier au Québec, 40 % aiment l'idée d'avoir « accès à une grande université qui a une vie étudiante stimulante » et 25 % notent un programme en français n'existant pas dans leur région comme une motivation additionnelle. Dans l'échantillon de l'Est ontarien rural, 39 % voient « la proximité avec ma province d'origine » comme un facteur persuasif — Montréal étant situé à une heure de route ou de train, contre 25 % pour l'ensemble des répondants, validant l'hypothèse de la proximité de la frontière comme un élément attractif pour les universités québécoises. En voici une qui est un peu plus difficile, dans la mesure où il faut trouver l'intrus.

Quatrième question : Lequel des suivants n'a pas été laissé dans la rubrique des commentaires sur les éléments persuasifs et dissuasifs par rapport aux études au Québec?

24. Est-ce la possibilité de vivre dans ma langue, celle d'étudier en français, la volonté de sortir d'Ottawa, vive le Québec libre ou *leave me alone*?

C'est bien vive le Québec libre, qui n'est pas le commentaire laissé par un petit malcommode de 17 ans à

Embrun, mais bien celui de Charles de Gaulle, à Montréal, en 1967.

25. Si ces anecdotes sont rien de plus que ça, ils ne doivent pas masquer qu'il existe des obstacles non négligeables à la poursuite des études en français en français : une minorité, de 21 à 35 %, affirme que rien ne les persuaderait d'étudier au Québec à cause de l'environnement politique, de l'année d'études préuniversitaires, de l'absence d'accompagnement sur place ou de l'insécurité linguistique. Soulignons cependant qu'environ deux tiers des répondants **n'ont pas** mentionné ces obstacles, ce qui suggère quand même qu'ils ne seraient pas des freins majeurs aux efforts de recrutement, même s'ils devraient être pris en compte. Parmi quelques commentaires laissés en marge, certains notent la crainte de ne « connaître aucune personne » ou celle de subir du « racisme » ou de l'« islamophobie », un rappel de la couverture négative dans les autres provinces des dispositions les plus sévères du programme de laïcité du gouvernement. D'ailleurs, parmi les 14 % des répondants ayant une autre langue maternelle que l'anglais ou le français, la moitié ont indiqué l'arabe.

Cinquième question.

26. Quel pourcentage des répondants souhaite que les universités québécoises promeuvent activement leurs programmes uniques au pays dans les écoles secondaires franco-canadiennes? Est-ce 31 %, 46 %, 62 % ou 73 %?

C'est bien 62 %, mais il est à noter que ce pourcentage s'élève à 72 % chez ceux qui sont plus à l'aise d'étudier et de parler en français.

27. L'opposition à la présence accrue des recruteurs québécois est très faible. Une majorité de 53 % croit d'ailleurs qu'elles devraient concurrencer, sans complexes, les universités anglophones pour attirer des élèves francos vers des programmes qui n'existent pas en français ailleurs, contre 13 % qui s'y opposent. Avec des taux d'approbation de +40 et de +52, il faut comprendre que les universités québécoises seraient bien accueillies dans les écoles secondaires franco-canadiennes. On aimerait toutefois qu'elles offrent de meilleurs « services d'accompagnement pour faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants », davantage en tous cas que les formations linguistiques qui tendent parfois à diagnostiquer leur manière d'écrire et de parler comme étant un « problème », avant même d'avoir pris la peine de les connaître.

Dernière question.

28. Advenant la réalisation d'un séjour d'études au Québec, quel pourcentage des répondants en 11e/12e années devine qu'il s'installerait au Québec par la suite? Est-ce 14 %, 22 %, 33 %, 41 % ou 50 %?

29. C'est bien 41 %. Fidèles à l'intention de l'article 29.6, 59 % des 344 répondants devinent qu'ils reviendraient en francophonie canadienne après leurs études en français au Québec. Or, parmi les 127 répondants qui sont le plus à l'aise de parler et d'étudier en français, la tendance s'inverse : 53 % devinent qu'ils s'installeraient au Québec, contre 47 % qui croient qu'ils regagneraient dans leur milieu actuel. Il faut noter qu'un certain nombre de ces répondants sont nés au Québec, y ont fait une partie de leur parcours scolaire ou leurs parents en sont originaires. Cette divergence tend à valider l'hypothèse selon laquelle plus on est à l'aise d'étudier en français et plus on voit le Québec d'un œil positif, plus la possibilité d'y faire des études et de s'y installer grandit.

En somme, il semble assez peu probable que l'Entente de mobilité 68 vampirise la jeune élite franco-canadienne, puisque 59 % ont l'intention de rentrer dans son milieu pour y exercer une profession principalement en français après avoir suivi une formation en français qui n'existe pas ailleurs au Canada. Reste à voir cependant si l'Entente de mobilité parviendra à faire baisser, comme tous le souhaitent, la proportion d'élèves franco-canadiens qui étudient en anglais, qui aux dernières nouvelles s'élevait à 56 % en 2021. C'est sur ces lignes que notre exposé se termine aujourd'hui.

Je serais maintenant heureux de répondre à vos questions et de recevoir vos commentaires en lien avec la question :

30. Sur quels éléments aimeriez-vous que cette recherche soit approfondie?

Je vous remercie de votre accueil et de votre écoute!

Le mandat

Ayant obtenu un financement du Programme d'appui à la francophonie canadienne du ministère québécois de la Langue française en avril 2025, cette étude a pour visée d'étudier « l'impact de l'article 29.6 de la Charte de la langue française qui offre des frais de scolarité locaux aux étudiants hors province inscrits dans un programme en français qui n'existe pas dans leur région », puis de comprendre les « mécanismes de promotion et d'accompagnement qui existent ». La demande de subvention indiquait l'espoir que « ce projet aura une portée structurante dans sa capacité de fournir des pistes d'action pour améliorer l'impact de l'article 29.6 à au moins quatre niveaux : l'attractivité des programmes franco-québécois, le recrutement d'étudiants franco-canadiens, leur intégration dans la vie universitaire québécoise et la capacité du Québec et du Canada français à élargir la brochette de services en français ».

Nous avons d'abord reconstitué l'histoire du rapport des universités québécoises avec les collectivités franco-canadiennes, fait une revue de presse de l'instauration de l'article 29.6 en 2023 et en 2024 et déposé deux

demandes d'accès à l'information au ministère de l'Enseignement supérieur (mai et juin 2025) à ce sujet. Par la suite, nous avons mené des entretiens exploratoires avec des administrateurs et des étudiantes pour esquisser le fonctionnement de la mesure dans une variété d'établissements touchés. Enfin, nous avons réalisé, en collaboration avec le Centre de leadership et d'évaluation (CLÉ), un sondage auprès des jeunes franco-canadiens, en vue de mesurer leur intérêt et leurs réserves sur les études postsecondaires au Québec.

Les universités québécoises et le postsecondaire franco-canadien

La Révolution française (1789-1815) a provoqué le départ de nombreux religieux catholiques de la métropole vers le Canada français. Instruits, ils ont pu se rendre utiles, dans une colonie en expansion, en y établissant des collèges. Ils sont aux origines du Collège Sainte-Anne (1798) en Nouvelle-Écosse et du collège de la Rivière Rouge (1818), aujourd'hui l'Université de Saint-Boniface, au Manitoba. Les pères de Sainte-Croix, les Oblats et les Jésuites ont fondé de nouveaux collèges catholiques, souvent bilingues, au fur et à mesure que la population canadienne-française augmentait dans de nouveaux territoires de colonisation. Ces religieux ont instigué la création du collège de Bytown (1848) en Ontario et du Collège Saint-Joseph (1864) au Nouveau-Brunswick.

Ces deux derniers ont dû adapter le modèle du collège classique, implanté en Europe francophone et au Bas-Canada, à cause des moyens financiers limités et des écoles primaires rudimentaires qu'avaient fréquentées les familles acadiennes et franco-ontariennes¹. À Memramcook, le Collège Saint-Joseph réduit de huit à six ans le programme classique. Parmi les premières centaines d'élèves, la grande majorité rentre à la ferme familiale ou se met au commerce, sans y faire plus que des études secondaires, mais au bout d'une décennie, le collège de Memramcook a aussi formé plusieurs instituteurs, une dizaine de prêtres, ainsi qu'une demi-douzaine de diplômés qui poursuivent leurs études en droit ou en médecine dans une autre université. Avec le développement de la programmation universitaire, ces collèges deviendront l'Université d'Ottawa (1866) et l'Université Saint-Joseph (1898).

Alors que l'éducation proposée par les provinces anglo-protestantes a eu tendance à aplatir la différence religieuse, culturelle et linguistique des Acadiens et des Canadiens français, les professeurs issus de France ou du Québec ont rallumé la flamme des racines nationales et l'engagement envers le développement de l'Église catholique. Après les crises scolaires interdisant l'enseignement en français au Nouveau-Brunswick (1870-1877) et en Ontario (1912-1927), ce sont les anciens de ces collèges franco-catholiques qui organisent les premières conventions nationales en Acadie et mettent sur pied l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario². Ces organisations cultivent la fécondité des familles, l'organisation sociale des communautés, le scepticisme vis-à-vis du matérialisme, des valeurs fidèles à la France d'ancien régime, tout en s'investissant pour des préoccupations bien locales, comme le développement de l'éducation en français et des coopératives de langue française. Le développement de journaux d'envergure, dont *L'Évangéline* (1887) et *Le Droit* (1913) permettent de diffuser un nationalisme basé sur un mythe fondateur — la Déportation chez les Acadiens, la Conquête chez les Canadiens français — qui cristallise la différenciation avec les Protestants et les anglophones en général.

¹ Michelle Landry, *L'Acadie politique. Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2015, p. 17-19.

² Michelle Landry, 2015, op. cit., p. 22, 26, 33, 39.

Le corps professoral de ces universités bilingues, mais francodominantes, continuera d'être essentiellement composé de Français et de Canadiens français du Québec. C'est d'ailleurs pourquoi les premiers réseaux de recherche de sciences en français, dont l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS, 1923), les recueils folkloriques et les sociétés d'histoire, favorisent la circulation des idées et la production d'études pionnières sur les collectivités francophones³. Au Québec, l'Université Laval (1852) et l'Université de Montréal (1919) attirent de nombreux collégiens de l'Acadie et de l'Ontario français, parfois à cause de la variété de programmes en français, parfois par souci d'élargir ses horizons dans un environnement plus stimulant que son collègue local. C'est le cas de la romancière Antonine Maillet et de la chanteuse Édith Butler, qui ont fait des études respectivement en littérature et en folklore à l'Université Laval⁴. C'est aussi le cas pour une série d'acteurs politiques acadiens, dont Clément Cormier, fondateur de l'Université de Moncton, Martin Légère, fondateur de la Fédération des caisses populaires acadiennes, ou Louis J. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick, tous passés par l'École des sciences sociales du père Georges-Henri Lévesque. Séjournant à Québec de 1947 à 1949, Robichaud est profondément marqué par la philosophie que les gouvernements pourraient participer davantage à la régulation économique et à l'égalité sociale, tout en faisant du développement d'un État providence un instrument pour favoriser l'avancement socioéconomique des Canadiens français et des Acadiens⁵.

Et ce ne sont pas que les figures intellectuelles de l'Acadie et de l'Ontario français qui font un passage dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec : certains cultivateurs traversent la frontière pour étudier, à une centaine de kilomètres de chez eux, dans un collège agricole à Gaspé, Rivière-du-Loup, Oka, Rigaud, Ville-Marie ou Rouyn⁶. Dans ces petites écoles de formation, on apprend les rudiments des techniques pour gérer une ferme, une coopérative, une école ou une municipalité, mais aussi des manières de gérer des débats et d'élaborer des consensus⁷. Ces collèges frontaliers prennent d'ailleurs l'habitude de comparer les lois et règlements de deux provinces, vu les traditions de fréquentation qui se développent⁸. Plusieurs de ces programmes seront transférés aux nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), qui verront le jour en 1967.

Après la Seconde Guerre mondiale, le besoin de favoriser la formation supérieure des jeunes pour qu'ils participent davantage à une économie du savoir pousse les provinces à élargir le financement des universités. À l'époque, 3 % des adultes franco-ontariens sont détenteurs d'un diplôme universitaire⁹. Jusqu'au

3 Marielle Cormier-Boudreau, Karine Laviolette et Jocelyne Mathieu, « Collaboration scientifique et échanges Acadie-Québec. Rétrospectives et projets actuels », *Ethnologies*, vol. 19, no 2 (1997), p. 77-86.

4 Fernand Harvey, « Les relations culturelles Québec-Acadie. Analyse d'une mutation », *Les Cahiers des dix*, no 53 (1999), p. 239-240.

5 Michelle Landry, 2015, op. cit., p. 72.

6 « Le congrès régional de l'Association forestière québécoise de Rouyn », *La Gazette du Nord*, 17 septembre 1943, p. 8; « Mort du R. P. Médéric Magnan, o.m.i. », *L'Action populaire*, 7 mars 1956, p. 6; « Congrès annuel sur le cinéma éducatif », *Le Devoir*, 3 juillet 1959, p. 7.

7 Entrevue de Rhéal Brouillette par Serge Dupuis, *Verner (Ontario)*, 8 mars 2024, (00:29:00).

8 « Verner (Ont.) », *Le Droit*, 13 mai 1948, p. 11.

9 Michel Bock et Gaétan Gervais, *L'Ontario français. Des Pays-d'en-Haut jusqu'à nos jours*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2004, p. 180, 183.

début des années 1950, seule l'université laïque anglophone de la capitale (la University of New Brunswick à Fredericton et la University of Toronto) reçoit un financement provincial, financement dont sont privés les établissements religieux et bilingues de la minorité de langue française. L'état se desserre, avec l'introduction de premières subventions pour des programmes particuliers dans les universités confessionnelles, mais le Nouveau-Brunswick et l'Ontario insistent pour que tout élargissement du financement de base soit accordé à des universités laïques¹⁰. En vue de s'attirer un financement de base de Queen's Park, l'Université d'Ottawa inaugure des facultés de médecine (1945), de sciences naturelles (1947) et de droit (1955)¹¹ et cherche à arrimer sa programmation avec celle des universités laïques. Une nouvelle charte laïque lui est accordée en 1965 pour qu'elle s'engage au « développement de la culture française en Ontario ». Au Nouveau-Brunswick, une commission d'enquête sur l'enseignement supérieur, mise sur pied par le gouvernement Robichaud, recommande en 1962 une centralisation des ressources, notamment en constituant une université laïque de langue française à laquelle se grefferaient les collèges classiques franco-catholiques. Puisque les pères de la Sainte-Croix ont déjà déménagé leurs programmes de niveau universitaire à Moncton et y possèdent un terrain, c'est à ces derniers que l'on confie la tâche de fonder une université laïque de langue française.

Si les nouvelles universités ottavienne et monctonienne ont en commun de tirer leurs origines dans des universités catholiques bilingues, elles se distingueront rapidement au niveau linguistique : tandis que l'Université de Moncton, légalement bilingue, n'offrira que des cours en français à la première rentrée à l'automne 1963, l'Université d'Ottawa maintiendra l'habitude d'enseigner les sciences sociales surtout en français et les sciences naturelles en anglais exclusivement. D'ailleurs, cet écart dans la programmation de langue française sera commun aux deux établissements. À l'Université de Moncton, seuls 11 % des 615 premiers étudiants seront inscrits à la Faculté des sciences en 1963-1964¹², les autres étant principalement inscrits dans les facultés des arts, du commerce et de l'éducation. Ce déséquilibre conservera le penchant des défunts collèges classiques pour les arts libéraux, et continuera de pousser les Acadiens et les Franco-Ontariens interpellés par les sciences naturelles ou les programmes professionnalisants vers une université de langue anglaise ou une université québécoise. C'est souvent ce choix que fait en amont des chefs de l'action politique franco-ontarienne : seulement parmi les présidents de l'ACFÉO/ACFO, Paul-Émile Rochon a fait des études en médecine à l'Université Laval de Montréal dans les années 1910, André Cloutier a fait des études supérieures en littérature à l'Université Laval dans les années 1950, puis Jean Tanguay a fait des études en éducation à l'Université de Montréal, dans les années 1960¹³.

10 Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 7 (1985), p. 30-37.

11 *Université Saint-Paul, Cum apostolica sedes. Centenaire de la Charte pontificale 1889-1989, Ottawa, 1989*, p. 53-55.

12 Michelle Landry, 2015, op. cit., p. 74.

13 Serge Dupuis, *Les porte-paroles franco-ontariens, Ottawa, Éditions David, 2021*, p. 28, 79, 126.

L'incomplétude des programmes en français ailleurs au Canada

Des motivations idéologiques et matérielles expliquent les choix de programmation que font les administrateurs des universités de Moncton et d'Ottawa : pour la première, le manque de ressources pour développer les laboratoires et les équipements spécialisés, pour la seconde, la persistance à croire que les sciences naturelles et les mathématiques devraient être enseignées surtout ou seulement en anglais. Ces tendances cristallisent un fossé grandissant avec les anglophones et contribuent à la minorisation des étudiants francophones (passés de 67 % à 40 % de la population étudiante en vingt ans à l'Université d'Ottawa). En 1986, le gouvernement de David Peterson adopte une Loi sur les services en français pour l'Ontario et débloque des fonds pour compléter ou démarrer des programmes de langue française en santé. Cela permet d'inaugurer des programmes de langue française en sciences infirmières, en physiothérapie et en médecine, entre autres exemples. Au Nouveau-Brunswick, les trois campus de l'Université de Moncton proposent, en 1993, 160 programmes complets en français — dont le génie et une maîtrise en sciences qui n'existent pas ailleurs au Canada hors Québec¹⁴. Cela se compare à 139 pour l'Université d'Ottawa, qui propose aussi 62 programmes partiellement en français (notamment aux 2e et 3e cycles)¹⁵. L'établissement se trouve ainsi au quatrième rang des universités offrant des programmes en français au Canada, après l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Paradoxalement, l'Université d'Ottawa devient l'établissement avec le plus de cours et d'étudiants de langue française, malgré la croissance plus rapide de la population étudiante anglophone dans l'ensemble (62 % en 1993, 72 % en 2008).

L'Université d'Ottawa reproche un manque à gagner du financement gouvernemental aux programmes en français — qu'elle estime à 14 M\$ en 2005¹⁶ — pour justifier l'augmentation des inscriptions anglophones — qui subventionneraient indirectement les études en français — et son incapacité d'élargir la brochette de programmes en français. Pourtant, l'effectif francophone a cru de 2 000 étudiants de 1995 à 2005, mais l'établissement a réduit le nombre de cours en français de 8 % et le nombre de programmes offerts complètement en français a reculé à 104¹⁷. Des efforts seront faits pour créer et éviter que l'effectif francophone baisse sous la barre de 28 %, mais ce n'est plus au Québec que l'on espère augmenter les effectifs, puisqu'un écart dans les frais de scolarité se creuse avec les compressions dans les transferts aux universités sous le gouvernement progressiste-conservateur de Mike Harris. En 2005, les frais d'une année d'études universitaires s'élèvent à 1 700 \$ par année au Québec, contre 4 500 \$ en Ontario¹⁸. Et l'écart continuera de se creuser, puisque les frais de scolarité au Québec seront gelés et indexés, tandis qu'ils augmenteront de 500 \$ par année en Ontario.

14 Denis Carrier, « Quel est l'avenir des universités bilingues? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, no 3 (décembre 1992), p. 53.

15 Roger Guindon, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, p. 52, 108, 118, 128, 149.

16 Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume I. Recommandations pour le développement des programmes et services pour 2007-2012*, Ottawa, Groupe de travail sur les programmes et services en français de l'Université d'Ottawa, août 2007, p. 50.

17 Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, août 2007, op. cit., p. 9-14.

18 Graham Fraser, *Sorry, I Don't Speak French. Confronting the Canadian Crisis that Won't Go Away*, Toronto, McLelland and Stewart, 2006, p. 204-205.

D'ailleurs, les nouveaux programmes que les universités bilingues créent sont souvent en anglais seulement. C'est le cas de l'École de médecine (2005) et de l'École de l'architecture (2013) de l'Université Laurentienne. Cela aura pour effet d'accélérer « l'exode [...] de la jeunesse franco-ontarienne du Nord¹⁹ », plaint la vice-présidente de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), Marie-Michèle Laferrière. C'est la FESFO qui fera naître, en 2009, le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), qui fera de l'élargissement des programmes en français et l'établissement d'une structure universitaire franco-ontarienne de ses chevaux de bataille. Dans leur travail, les jeunes sont épaulés par le Commissariat aux services en français et l'unité de recherche au ministère de la Formation, des Collèges et Universités, qui mesurent l'évolution de la programmation universitaire. *L'étude des écarts* (2008) établit par exemple que 36 % des programmes offerts à Ottawa existent en français, un taux qui s'élève à 33 % pour Sudbury, mais qui ne dépasse pas 7 % à Toronto²⁰. *Pas d'avenir sans accès* (2012) établit plutôt à 3 % la proportion de programmes du Sud ontarien qui existent en français. L'investissement dans l'éducation en français en vaut la chandelle, avancent les auteurs en pensant sans doute à ceux qui tiennent les cordons de la bourse provinciale, puisque les diplômés de ces programmes ont des revenus 2 % au-dessus de la moyenne provinciale des diplômés universitaires.

À l'assemblée générale du RÉFO en septembre 2012, une proposition pour l'avènement « de liens structurels entre institutions pour le développement de programmes en français » fait l'unanimité, tandis que « l'autonomie administrative francophone d'une université²¹ » recueille des appuis et des hésitations. En vue de contrer la minorisation des francophones dans les universités bilingues, de pallier aux lacunes de la programmation en français, surtout dans le sud où vivent désormais 34 % des francophones de la province, et de freiner l'exogamie, puisque la période des études est souvent « déterminante pour les couples²² », l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) endosse la revendication de « créer une université franco-ontarienne²³ ». Les États généraux du postsecondaire en Ontario français tiendront six consultations régionales à l'automne 2013 et un sommet provincial en octobre 2014 pour sensibiliser la population à certaines données que le RÉFO, la FESFO et l'AFO évaluent comme étant des injustices. La province a accepté d'autonomiser les collèges universitaires de North Bay (1992) et d'Algoma (2008) alors qu'elles avaient 750 étudiants anglophones, mais n'a pas accepté de faire pareil pour les 1 500 étudiants francophones de Sudbury ou les 12 000 étudiants francophones d'Ottawa²⁴. Le RÉFO estime à ce moment que 2,5 % du financement provincial est destiné à l'éducation postsecondaire pour les Franco-Ontariens, qui comptent pour 4,3 % de la population²⁵. Malgré l'augmentation du financement provincial affecté aux programmes universitaires en français de 30 M\$ (2005) à 54 M\$ (2012)²⁶, des écarts persistent : dans le Sud, seuls 27 % des diplômés des

19 Marie-Michèle Laferrière, dans Jean-François Fecteau, « Le Groupe témoin francophone rencontrera le doyen Strasser », *Le Voyageur*, 26 mai 2004, p. 9.

20 Raymon Guindon et al., *Étude des écarts : les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, décembre 2008, p. 22, 69, 119, 127.

21 RÉFO, « Procès-verbal de la 3^e assemblée générale annuelle », 22-23 septembre 2012, p. 9, 11.

22 *Entrevue de Denis Vaillancourt par Serge Dupuis, Rockland (Ontario), 14 juin 2017, 163m.*

23 Philippe Orfali, « Créer une université franco-ontarienne, 'une bonne idée' », *Le Droit*, 3 novembre 2012, p. 7.

24 « *L'Université Algoma prend de l'expansion* », *Le Voyageur*, 30 septembre 2009, p. 4; Guillaume St-Pierre, « *Une université unilingue franco réclamée pour contrer l'assimilation* », *Le Droit*, 23 septembre 2012, p. 5.

25 RÉFO, *Document de réflexion pour la consultation régionale de l'Est, Ottawa, 2013*, p. 10.

26 RÉFO, *Document de réflexion pour la consultation régionale du Moyen-Nord, Ottawa, 2013*, p. 2.

écoles secondaires franco-ontariennes poursuivent leurs études en français²⁷.

La ministre déléguée aux Affaires francophones, Madeleine Meilleur, est persuadée. « J’y crois²⁸ », affirme-t-elle au Droit, mais deux obstacles freinent son élan : elle ne détient pas le portefeuille des études supérieures, qui changent de ministre à quatre reprises de 2012 à 2016, puis l’université York, qui détient le Collège universitaire Glendon, refuse de l’autonomiser²⁹. C’est ainsi que le gouvernement de Kathleen Wynne décidera, en 2017, de créer l’Université de l’Ontario français, avec quatre programmes originaux, sans exiger des réformes aux universités bilingues. Pourtant, les États généraux avaient demandé l’autonomisation des parties françaises des universités bilingues, ainsi que l’élargissement de la programmation en français vers des programmes professionnalisants (architecture, dentisterie, génie civil) et les programmes de sciences naturelles les plus populaires. Les États généraux avaient fait une mise en garde :

Sans le transfert des connaissances et des infrastructures des universités bilingues vers le nouvel établissement tôt ou tard, le projet pourrait être voué à l’échec [...]. La société franco-ontarienne pourrait ainsi se retrouver à traîner un boulet si la transition du bilinguisme institutionnel vers la gouvernance francophone n’était pas suffisamment pensée et coordonnée³⁰.

La crise des universités bilingues

Le professeur de littérature de l’université de Waterloo, François Paré, précise :

Pour la majorité des Franco-Ontariens ou francophones de la région du sud-ouest, en grande majorité bilingue, sinon plus à l’aise en anglais qu’en français, l’offre est tout à fait énorme [...]. Elle n’est pas en français, mais elle est colossale sur le plan symbolique. [Sur] le choix entre aller dans une université franco-ontarienne et aller en génie à l’université de Waterloo, la différence est colossale³¹.

L’anglodominance de plusieurs élèves franco-ontariens vivant en minorité et les traditions qui ont inscrit, dans les habitudes, la fréquentation des universités bilingues et les universités anglaises constituent deux obstacles de taille au développement d’une université franco-ontarienne, créée de toutes pièces. Le cabinet R. A. Malatest & Associates en avait révélé autant dans son sondage auprès de 854 élèves du Centre-Sud³². Parmi les répondants à sondage, mené à l’hiver 2017, 64 % disent choisir leur université d’études en fonction

27 RÉFO, *Document de réflexion pour la consultation régionale du Centre*, Ottawa, 2013, p. 4.

28 Madeleine Meilleur, dans Huguette Young, « Meilleur est confiante », *Le Droit*, 27 février 2016, p. 3.

29 François Pierre Dufault, « L’Université York pas prête à céder Glendon », *ONFR*, 1^{er} mars 2016, en ligne.

30 RÉFO, *Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français*, Ottawa, 28 janvier 2015, p. 18.

31 François Paré, dans RÉFO, « Les études et les étudiant.e.s dans le Centre-Sud-Ouest (Dupuis, Paré et Frenette) », 25 avril 2017, YouTube, en ligne.

32 R.A. Malatest & Associates, « L’étude des besoins et de l’intérêt à l’égard de la création d’une université de langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l’Ontario. Rapport final préparé pour le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de l’Ontario », 26 mai 2017, p. 12-13, en ligne.

des programmes proposés, mais seulement 21 % disent faire le choix en fonction de la langue de l'enseignement³³. Parmi les élèves des écoles francophones du Centre-Sud recensé, 49 % préféreraient étudier dans un établissement bilingue, plus qu'un établissement francophone (21 %) ou anglophone (20 %). Or, l'écrasante majorité des étudiants francophones de la région, à ce moment, inscrit dans les universités bilingues ou anglophones, témoignent des limites du régime en place : 80 % d'entre eux ont l'impression d'avoir perdu des compétences en français depuis la fin du secondaire³⁴. En fonction des données disponibles, Malatest & Associates estime qu'une nouvelle université de langue française pourrait avoir 3 000 étudiants après une décennie, ce qui est malheureusement en deçà du seuil des 10 000 que la plupart des jeunes sondés avaient jugés comme étant nécessaires pour offrir la variété de programmes, de services et d'activités qui les y attirerait³⁵. C'est pourquoi l'Université de l'Ontario français (UOF) s'orientera plutôt vers les étudiants africains et adultes dans ses projections d'inscriptions³⁶, qui comprendraient seulement 20 % de diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes³⁷. D'ailleurs, deux seuls diplômés de ces écoles s'y inscriront à la première rentrée en septembre 2022.

Ce faisant, les élèves franco-ontariens continueront de se diriger vers les universités bilingues et les universités anglaises. Devant le déclin d'intérêt chez les jeunes pour les sciences humaines, les universités bilingues feront des compressions draconiennes : en mai 2020, le campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta envisage de couper 44 % de ses cours, puis en avril 2021, l'Université Laurentienne abolit 56 % de ses programmes en français. La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne reprend le dossier du postsecondaire en sondant 845 adolescents³⁸. De 2011 à 2021, les demandes d'admission des écoles secondaires ontariennes (anglaises et françaises) à une première année de programme de science naturelle ont augmenté de 41 %, pendant que les demandes à une première année d'un programme de science humaine ont diminué de 31 %³⁹. Du côté de l'Université Laurentienne, les inscriptions en sciences humaines ont diminué de 23 % de 2010 à 2020, celles des programmes de science naturelle sont demeurées stables, pendant que les inscriptions aux programmes dans le domaine de la santé ont crû de 70 %⁴⁰. La FESFO remarque, à cet égard :

Autrement dit, si une université franco-sudburoise indépendante ou l'Université de l'Ontario français veulent imaginer l'université de demain, elles auraient intérêt des embauches de professeur.e.s et créer des programmes dans des proportions qui ressembleraient plus ou moins à ce qui suit : 30 % en sciences et mathématiques, 20 % en arts et communication, 20 % en commerce et gestion, 12 % en génie, 12 % en santé et 6 % dans d'autres disciplines⁴¹.

33 R.A. Malatest & Associates, 26 mai 2017, op. cit., p. 21-22.

34 R.A. Malatest & Associates, 26 mai 2017, op. cit., p. 27.

35 R.A. Malatest & Associates, 26 mai 2017, op. cit., p. 83-84.

36 Philippe Orfali, « Les universités et collèges font l'œil aux Africains », *Le Droit*, 15 février 2014, p. 13.

37 Conseil de planification pour une université de langue française, « Innover localement, exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario. Rapport », 30 juin 2017, p. 31, 34, 56-57, 99.

38 FESFO, *Considérations 2021-2031. Perceptions, intentions et comportements des adolescent.e.s franco-ontarien.ne.s par rapport aux programmes postsecondaires en français et à la gouvernance des universités « par, pour et avec » la communauté franco-ontarienne*, Ottawa, avril 2021, p. 7.

39 Ontario Universities Application Centre, « Secondary School (OUAC 1010) Monthly Application Statistics Full Time, First Year, Fall 2011 », 3 mars 2011; Ontario Universities Application Centre, « Secondary School (OUAC 1010) Monthly Application Statistics Full Time, First Year, Fall 2021 », 4 mars 2021.

40 Faculté des arts, « Official Enrolment », Sudbury, Université Laurentienne, 1^{er} novembre 2020; Faculté de la santé, « Official Enrolment », Sudbury, Université Laurentienne, 1^{er} novembre 2020; Faculté des sciences, génie et architecture, « Official Enrolment », Sudbury, Université Laurentienne, 1^{er} novembre 2020.

41 FESFO, avril 2021, op. cit., p. 4-5.

Si les tendances se maintiennent, seuls 16 % des demandes d'admission viseraient les sciences humaines, comparativement à 48 % en sciences, génie et mathématiques, en 2031. Pourtant, les universités bilingues de l'Ontario et des Prairies continuent de proposer, avant tout, des programmes en sciences humaines aux francophones.

Les priorités du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec

Dans son Plan stratégique 2023-2027, le ministère l'Enseignement supérieur (MES) veut participer au « développement » du Québec et de « répondre aux besoins évolutifs de la société québécoise⁴² ». La première orientation se décline en cinq objectifs :

Attirer davantage de personnes aux études supérieures.

Accroître le niveau de scolarité de la population québécoise.

Contribuer à la réponse aux besoins de main-d'œuvre du Québec.

Soutenir la recherche et la culture d'innovation.

Valoriser et accroître la maîtrise de la langue française en enseignement supérieur⁴³.

Les huit indicateurs de rendement visent surtout l'augmentation de la participation des jeunes aux études, l'augmentation de la proportion qui étudie en français, ainsi que le développement de la recherche sur des problématiques critiques. Le MES remarque que la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans qui détient un grade universitaire est six points de pourcentage inférieur au taux de l'Ontario. Le MES vise un taux de participation des 17-34 ans aux études supérieures à 32 % en 2026-2027⁴⁴. En 2021, 57 % des 25-64 ans ont un diplôme d'études collégiales ou universitaires et on espère le faire grimper à 61 % en 2026-2027⁴⁵. Du diplôme d'études collégiales au doctorat, l'accroissement du niveau de scolarité soutiendrait le développement social :

Les études supérieures permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui peuvent leur être utiles dans différents aspects de la vie, de la résolution de problèmes au travail à la compréhension des enjeux sociaux et politiques. Elles contribuent à outiller les individus pour qu'ils deviennent des citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure et d'agir de façon responsable. Les personnes diplômées ont souvent accès à des emplois de qualité, jouissent d'une plus grande stabilité professionnelle et disposent d'une meilleure capacité à s'adapter aux changements et à innover⁴⁶.

Les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques que sont le génie et les technologies de l'information, mais aussi dans les services à la petite enfance, aux services sociaux et à la santé⁴⁷. En matière

42 Gouvernement du Québec, Rapport annuel de gestion 2023-2024, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, septembre 2024, p. 18.

43 Gouvernement du Québec, Tableau synoptique. Plan Stratégique 2023-2027, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, [2023], p. 1.

44 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 18.

45 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 20.

46 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 19.

47 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 21.

de recherche, le MES souhaite aussi attirer de jeunes chercheurs qui s'intéressent à la découvrabilité des contenus scientifiques en français, à la situation démolinguistique, aux politiques linguistiques, ainsi qu'au développement de l'intelligence artificielle en français⁴⁸. En vue de valoriser le français en enseignement supérieur, « le ministère souhaite également augmenter la proportion d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent les collèges et les universités francophones du Québec⁴⁹ ». Dans sa seconde orientation, le ministère souhaite « accompagner le réseau dans son développement » et « soutenir la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur⁵⁰ », notamment en investissant dans les infrastructures, mais aussi en augmentant la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale. Une aide financière, les Bourses Parcours, permettent à 700 étudiants d'en profiter lorsqu'ils s'inscrivent « dans les collèges en région, contribuant ainsi à la vitalité de leurs programmes d'études⁵¹ ». Les cégeps frontaliers de Rouyn-Noranda, Sainte-Thérèse, Rivière-du-Loup, Rimouski et Gaspé, sont touchés par la mesure, que l'on espère étendre à 4 000 étudiants en 2026-2027. Or, le programme de 19 M\$ n'est accessible qu'aux inscrits des grandes villes québécoises et de l'étranger — et pas aux candidats provenant de la francophonie canadienne.

L'article 29.6 de la Charte de la langue officielle du Québec

En avril 2021, 69 % des élèves franco-ontariens sondés par la FESFO jugent que l'élargissement de la programmation en français dans les sciences naturelles et le génie augmenterait la participation de leurs collègues aux études postsecondaires en français. Elles et ils sont presque toute aussi nombreuse — 59 % de l'ensemble et 65 % des 11e – 12e année — à croire que l'accès aux frais de scolarité locaux au Québec (un rabais de 68 %) augmenterait la participation aux études en français⁵². D'ailleurs, plusieurs universités franco-québécoises offrent des programmes universitaires en science, informatique, mathématique, génie, commerce, architecture et environnement auxquels aimeraient participer de 7 à 37 % des répondants. De plus, le coût de la vie où se situe l'établissement (84 %), le prestige de l'établissement (81 %), la vie étudiante (78 %), la disponibilité d'un programme rare (72 %) sont des éléments qui jouent en faveur des élèves qui pourraient songer à étudier au Québec.

Alors que l'accès aux frais de scolarité locaux est encore une proposition théorique en 2021, les 11e et 12e années estiment qu'il est probable ou très probable qu'ils étudient en français (60 %), dans les deux langues officielles (73 %) ou en anglais (79 %). Puisqu'ils ont accès à plus de programmes en français à Ottawa, les élèves de l'Est sont plus portés à envisager des études en français (70 %) ou dans les deux langues (86 %)⁵³. C'est probablement la première statistique à laquelle il faudrait accorder le plus d'importance, puisqu'en 2008, l'étude de Raymond Mougeon avait évalué à 56 % la proportion de diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes qui se destinait vers un programme postsecondaire de langue française.

Au printemps 2021, le sondage est mené alors que la FESFO a eu vent que la prochaine Charte de la langue

48 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 24.

49 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 25.

50 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 27.

51 Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 30.

52 FESFO, avril 2021, op. cit., p. 10, 14.

53 FESFO, avril 2021, op. cit., p. 8, 10.

française ferait référence aux collectivités franco-canadiennes et favoriserait leur accès aux programmes postsecondaires en français dans la belle province. Déposé à l'Assemblée nationale le 13 mai 2021, le Projet de loi 96 annonce l'élargissement de l'accès aux frais de scolarité locaux aux jeunes franco-canadiens, à condition que le programme convoité ne soit pas offert dans leur province ou territoire. Pour « cheminer vers un rapprochement de nos francophonies » et « bâtir de nouvelles solidarités », selon le président Fédération des communautés francophones et acadiennes de (FCFA), Jean Johnson, la mesure constitue un « signal très encourageant⁵⁴ ». La nouvelle Charte inclut d'ailleurs, à la huitième phrase du préambule, que :

Seul État de langue française en Amérique du Nord, le Québec partage une longue histoire avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie⁵⁵.

Cette « responsabilité particulière », qui envisage « un rôle de premier plan » pour l'État québécois, est développée à la Section III sur la concordance des actions de l'administration avec le rôle du Québec dans la francophonie canadienne et à l'étranger. Le gouvernement propose de promouvoir et de valoriser le français dans ses relations au Canada (article 29.5), puis de favoriser « la mobilité des étudiants francophones à travers le Canada⁵⁶ » (article 29.7). Pour ce faire, Québec permettra aux élèves franco-canadiens « d'acquiescer les mêmes droits de scolarité qu'un résident du Québec pourvu que, selon l'établissement, elle ait au moment de son admission une connaissance suffisante du français lui permettant de suivre avec succès ce programme [...] d'études donné en français⁵⁷ » (article 29.6). Les Franco-Canadiens ont déjà accès aux frais locaux pour les programmes de 3^e cycle ne menant pas au doctorat et les stages de résidence en médecine⁵⁸. Pour le ministre Simon Jolin-Barrette, la mesure vise à encourager « notre génération » à « porter ce flambeau », celui de la francophonie, « avec fierté⁵⁹ ». La mesure souhaite aussi élargir la proportion de francophones en mesure de gagner leur vie en français. « Le travail constitue un environnement déterminant pour la vitalité de notre langue » d'affirmer le premier ministre François Legault. « Il dicte la réussite professionnelle⁶⁰ ». Ce que l'on appelle, dans le jargon administratif, l'« Entente de mobilité 68 » permettra aux universités franco-québécoises de « devenir encore plus attrayantes pour les francophones hors Québec⁶¹ ». Au départ, les élèves franco-canadiens interviewés dans les médias se réjouissent de la mesure. « C'est formidable⁶² » selon Nico Marchildon, élève de 12^e année à l'École secondaire Campbell de Regina, qui envisage

54 Jean Johnson, dans Philippe Murat, « Refonte de la loi 101 : le Québec inclut les communautés francophones et acadienne », ONFR, 13 mai 2021, en ligne.

55 Loi sur la langue officielle et commune au Québec, le français, LQ 2022, c. 14, préambule.

56 LQ 2022, c. 14, op. cit., article 29.7.

57 LQ 2022, c. 14, op. cit., article 29.6.

58 Gouvernement du Québec, Droits de scolarité de la population étudiante canadienne poursuivant des études en français au Québec. Guide administratif à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, juin 2024, p. 11.

59 Simon Jolin-Barrette, dans Philippe Murat, 13 mai 2021, op. cit.

60 François Legault, dans Philippe Murat, 13 mai 2021, op. cit.

61 Danielle McCann, dans Francis Plourde, « L'offre alléchante du Québec aux étudiants des autres provinces », ICI Radio-Canada, 19 mai 2021, en ligne.

62 Nico Marchildon, dans Emmanuel Masson, « Projet de loi 96 : quel impact pour les étudiants fransaskois? », L'Eau-Vive, 14 juin 2021, en ligne.

des études à Montréal en 2022. En Saskatchewan, les frais de scolarité d'une année universitaire au premier cycle s'élèvent à 8 243\$ en 2020-2021, contre 2 623\$ au Québec. C'est aussi le cas pour des ressortissants de Colombie-Britannique, dont Étienne Hess-Marion, étudiant en génie mécanique à l'École Polytechnique qui espère profiter du rabais avant la fin de son programme⁶³.

Les conseils scolaires et certains porte-paroles franco-canadiens voient aussi l'article 29.6 d'un bon œil. « Le projet de loi est très positif⁶⁴ », d'affirmer Gisèle Lalonde, coordonnatrice des services aux élèves du Conseil des écoles fransaskoises, qui applaudit au nouveau choix abordable d'études en français qui se présente à eux. Chez la FCFA, qui rassemble 12 porte-paroles provinciaux et 9 organismes sectoriels franco-canadiens, la mesure est « très appréciée » puisqu'elle permet de contourner la programmation qui limite « indûment leurs options en matière d'études de langue française⁶⁵ ». La directrice générale de l'Association franco-yukonnaise, Isabelle Salesse, « trouve ça extraordinaire de voir que [l'article 29.6] est inclus dans un projet de loi », « un bon de coup de pouce [qui] donne accès à plus [...] d'opportunités⁶⁶ », selon elle.

Pourtant, des obstacles pourraient freiner la portée de l'article 29.6. D'abord, pour s'inscrire au premier cycle au Québec, il faut avoir réalisé 13 années d'études, alors que les élèves franco-canadiens en font généralement 12. Règle générale, les candidats devront donc réaliser une année d'études préparatoire non créditée, suivre un programme dans un CÉGEP ou entamer une première année dans une université hors Québec, avant de faire le saut. Ensuite, l'insécurité linguistique des jeunes en milieu minoritaire pourrait les intimider ou les faire regretter leur choix d'étudier en français au Québec. D'ailleurs, il existe peu de mesures d'accompagnement pour intégrer des élèves franco-canadiens à ces établissements (nous y reviendrons). Enfin, la distance des universités québécoises des Prairies ou de la Nouvelle-Écosse, par exemple, constitue un obstacle additionnel, à cause des frais de déplacement additionnels. Pour toutes ces raisons, « l'exode des jeunes vers le Québec⁶⁷ » risque d'être relatif.

Ce sont les professeurs et administrateurs des collèges francophones et universités bilingues qui se montrent craintifs. Le politologue de l'université Simon Fraser, Rémi Léger, prédit « que cette mesure québécoise va venir ronger dans les bassins d'étudiants francophones⁶⁸ » de son programme en français. « Ça ne prend pas beaucoup d'étudiants qui prennent la décision d'aller au Québec pour remettre en question l'avenir de certains de nos petits programmes qui existent [...] dans l'Ouest », rajoute Léger. Directeur général du Collège Mathieu de Gravelbourg, Francis Kasongo craint de voir « ralentir la croissance des institutions d'éducation supérieure en français dans les provinces anglophones⁶⁹ ». L'Association canadienne des univer-

63 Francis Plourde, 19 mai 2021, op. cit.

64 Gisèle Lalonde, dans Emmanuel Masson, 14 juin 2021, op. cit.

65 FCFA, Mémoire aux audiences publiques sur le projet de loi 96 de la Commission de la culture et de l'éducation, octobre 2021, p. 5.

66 Isabelle Salesse, dans Francis Plourde, 19 mai 2021, op. cit.

67 Emmanuel Masson, 14 juin 2021, op. cit.

68 Rémi Léger, dans Francis Plourde, 19 mai 2021, op. cit.

69 Francis Kasongo, dans Emmanuel Masson, 14 juin 2021, op. cit.

sités et des collèges de la francophonie canadienne (ACUFC) lobby contre l'article 29.6 auprès de la ministre responsable des Relations canadiennes, Sonia Lebel, « pour veiller à ce que les intérêts de nos membres soient pris en compte dans les nouvelles mesures prévues afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires en français⁷⁰ ». La directrice générale de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Isabelle Laurin, espère que des stratégies seront mises en place « pour s'assurer que nos jeunes reviennent dans nos communautés⁷¹ ». La FCFA partage sa crainte « de fragiliser davantage les collèges et universités francophones ailleurs qu'au Québec⁷² », mais se dit rassurée que le rabais ne s'applique pas aux équivalents des programmes déjà offerts en français dans les autres provinces. Cette concession n'est pas suffisante aux yeux de l'ACUFC, qui rappelle que la plupart des provinces et territoires proposent très peu de programmes postsecondaires en français, puis que quelques établissements — l'Université de Moncton, l'Université d'Ottawa et l'Université de Saint-Boniface — attirent depuis longtemps des étudiants des provinces voisines⁷³. Autrement dit, les élèves franco-prince-édouardiens ou fransaskois auraient eu accès aux frais de scolarité réduits sur des programmes qui existent plus près d'eux, à Moncton et à Saint-Boniface, par exemple. Ce souci d'éviter de vampiriser l'élite des collectivités franco-canadiennes est pourtant intéressé et trompeur, puisque seulement 31 % des étudiants francophones de l'Université d'Ottawa et 37 % des étudiants de l'Université de Moncton comptent rentrer dans leur patelin après leurs études⁷⁴. On pourrait se demander pourquoi des villes francodominantes, comme Montréal et Québec, n'auraient pas le droit d'attirer des jeunes franco-canadiens, en laissant un monopole à Moncton ou à Ottawa, des villes anglo-dominantes avec des taux d'assimilation non négligeables, sur les jeunes francophones les plus talentueux.

L'ACUFC gagne son pari et parvient à faire modifier l'article 29.6 pour que le rabais ne s'applique qu'à « un programme d'études donné en français [au Québec] qui n'est pas donné en français ailleurs au Canada⁷⁵ ». Elle réussit aussi à insérer l'article 29.8 à la Charte, qui exige une reddition de compte et un partage de données. Ce partage de données permettra aux établissements hors Québec d'évaluer le potentiel pour certains programmes populaires d'être offerts en français dans leurs établissements.

70 ACUFC, Rapport annuel 2021-2022, p. 13.

71 Isabelle Laurin, dans Francis Plourde, 19 mai 2021, op. cit.

72 FCFA, octobre 2021, op. cit., p. 5.

73 Émile Bérubé-Lupien et Pascale Castonguay, « La partie cachée de l'iceberg », Affaires universitaires, 13 octobre 2021, en ligne.

74 Annie Pilote et Céline Richard, « La migration des jeunes francophones en milieu minoritaire : le dilemme d'étudiants franco-ontariens », dans Lucille Guilbert (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 204-206.

75 LQ 2022, c. 14, op. cit., article 29.6.

L'Entente de mobilité 68

Le 1er juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français obtient la sanction royale. Comme les articles 29.6 et 29.8 le lui exigent, le ministère de l'Enseignement supérieur élabore une première liste de programmes, à la négative, ceux qui ne sont pas éligibles aux frais locaux. Une première liste est publiée en avril 2023 et l'exercice se répètera annuellement par la suite. L'Entente de mobilité 68 permet à un résident permanent et à un citoyen canadien d'acquitter les droits de scolarité locaux du Québec si la personne est inscrite dans un programme en français dans un collège ou une université de langue française dans un « programme d'études n'est pas donnée en français ailleurs au Canada », à condition que la personne « possède une connaissance suffisante du français [...] au moment de son admission [...] pour lui permettre de suivre son programme d'études avec succès⁷⁶ ». On précise que la mesure vise aussi les certificats, les microprogrammes et les diplômes d'études supérieures (DÉSS), mais qu'il « relève de la responsabilité de l'établissement d'enseignement d'analyser leur contenu, de les comparer et de décider s'ils sont couverts ou non par l'entente de mobilité 68⁷⁷ ». On précise enfin que « les activités de mise à niveau pouvant être nécessaires à l'admission d'une personne sont exclues et ne peuvent pas être visées par une exemption des montants forfaitaires normalement exigibles⁷⁸ ».

Programmes collégiaux proposés aux frais locaux (2024-2025)

48 cégeps francophones ⁷⁹	Études techniques	Admissibles	Retirés	Ajoutés	Bilan
		78/121	64 %	9	8

Puisque les 48 Cégeps francophones offrent des programmes identiques à plus d'un endroit, le MES propose une seule liste de programmes d'études techniques non admissibles à l'exemption, qui s'élève à 43. On est probablement arrivé à cette liste en comparant la liste de programmes d'études techniques du Collège La Cité d'Ottawa et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick⁸⁰, qui en offrent une quarantaine chacun. D'ailleurs, les cégeps offrent des programmes d'études préuniversitaires, l'équivalent des programmes théoriques des 12e années et de première année de baccalauréat (pour les programmes étalés sur quatre années) que les élèves franco-canadiens doivent suivre (pendant un an) avant de s'inscrire à un baccalauréat de trois ans au Québec. Or, l'année dans un cégep, à 2 666\$ par année⁸¹, est nettement inférieure aux 7 000\$ de frais que l'on facture pour une première année d'études au collège La Cité d'Ottawa.

Baccalauréats et maîtrises proposés aux frais locaux (2024-2025)

76 Gouvernement du Québec, « Droits de scolarité de la population étudiante canadienne poursuivant des études en français au Québec. Programmes d'études non admissibles aux fins d'exemption, 2023-2024 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, [printemps] 2023, p. 4.

77 Gouvernement du Québec, « Droits de scolarité de la population étudiante canadienne poursuivant des études en français au Québec. Programmes d'études non admissibles aux fins d'exemption, 2024-2025 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, avril 2024, p. 4.

78 Gouvernement du Québec, [printemps] 2023, op. cit., p. 4.

79 Fédération des cégeps du Québec, « Répertoire des programmes – Formation technique », en ligne; Gouvernement du Québec, avril 2024, op. cit., p. 6-7.

80 Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, « Nos programmes », en ligne; Collège La Cité, « Programmes », en ligne.

81 Cégep Garneau, « Frais de scolarité », en ligne; Université d'Ottawa, « Droits de scolarité – Canadiennes et Canadiens de l'Ontario », en ligne.

Établissement ⁸²	Baccalauréats	Maîtrises	Retirés	Ajoutés	Bilan
Université Laval	55/112 (49 %)	180/222 (81 %)	5	18	+13
Université de Montréal	68/120 (57 %)	120/140 (86 %)	8	19	+11
UQ à Montréal	44/73 (60 %)	38/50 (76 %)	2	13	+11
U de Sherbrooke	20/50 (40 %)	69/88 (78 %)	1	9	+8
UQ à Trois-Rivières	32/57 (56 %)	32/39 (82 %)	5	8	+3
UQ à Chicoutimi	25/44 (57 %)	32/38 (84 %)	1	3	+2
E technologie supérieure	5/8 (63 %)	65/65 (100 %)	1	0	+1
UQ à Rimouski	22/36 (61 %)	19/26 (73 %)	1	2	+1
École Polytechnique	5/12 (42 %)	51/51 (100 %)	1	5	+4
UQ en A-Témiscamingue	17/25 (68 %)	15/20 (75 %)	1	4	+3
UQ en Outaouais	7/21 (33 %)	10/16 (63 %)	1	0	-1
HEC Montréal	0/1 (0 %)	26/30 (87 %)	0	1	+1
TÉLUQ	3/5 (60 %)	5/6 (83 %)	1	1	0
TOTAL	303 (54 %)	662 (84 %)	28	83	+55

À l'hiver 2022, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne avait commandé une simulation pour comparer les baccalauréats de l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal, en vue de comprendre comment la plus grande université francophone du Québec et l'université offrant le plus grand nombre de programmes à l'extérieur du Québec se comparaient. La FESFO avait avancé l'hypothèse selon laquelle l'article 29.6 toucherait essentiellement les établissements offrant plus de programmes en français que l'Université d'Ottawa, soit les universités de Montréal, du Québec à Montréal, et. Cette simulation avait établi à 52 % la proportion des baccalauréats de l'Université de Montréal qui seraient disponibles aux élèves franco-canadiens aux frais locaux québécois⁸³. Selon la liste du MES, cette proportion s'élève plutôt à 57 % des baccalauréats à l'Université de Montréal en 2024-2025. La FESFO avait correctement deviné que le plus grand nombre de baccalauréats admissibles aux frais locaux se trouveraient dans les grands établissements — 68 à l'UdeM, 55 à Laval, 44 à l'UQAM. La Fédération avait peut-être sous-estimé le nombre de programmes en réalité bilingues à l'Université d'Ottawa, qui « sont exclus des programmes considérés comme étant offerts en français⁸⁴ », rappelle le ministère de l'Enseignement supérieur.

82 Gouvernement du Québec, avril 2024, op. cit., p. 8-28; sites web des universités francophones.

83 FESFO, « UdeMontréal – programmes admissibles », avril 2022, 34 f.

84 Gouvernement du Québec, juin 2024, op. cit., p. 11.

L'une des hypothèses de la FESFO s'est avérée fautive, celle qui présumait que les plus petits établissements frontaliers (UQAT, UQO, UQAR) n'auraient pas beaucoup de programmes qu'ils pourraient offrir aux frais locaux. Au contraire, une majorité des programmes universitaires à Rimouski (41), à Rouyn (32) et à Gatineau (17) se distinguent suffisamment des programmes des universités d'Ottawa et de Moncton pour qu'ils soient offerts aux frais locaux aux élèves franco-canadiens. D'autres universités de taille moyenne proposent plusieurs programmes aux frais locaux : 89 à Sherbrooke, 70 à l'ÉTS, 64 à Trois-Rivières, 57 à Chicoutimi, 56 à Polytechnique et 26 à HEC. De plus, la liste des programmes touchés tend à s'élargir : en avril 2024, le MES a retiré 28 programmes de l'admissibilité à l'Entente de mobilité 68, mais en a ajouté 83 (pour un bilan de +55), un élargissement de 6 % en un an. Cette croissance ne serait pas due à un recul marqué de programmes en français, mais plutôt d'un raffinement d'une liste, qui avait été préparée à la hâte en 2023. Par ailleurs, le MES peine à évaluer les programmes incomplets des universités bilingues, qui peuvent passer de la complétude à l'incomplétude si un professeur francophone part en congé sabbatique, ou si un programme est disponible au semestre d'hiver, mais ne l'est plus à l'automne⁸⁵. L'inclusion des maîtrises dans l'Entente 68 constitue un autre élément que la FESFO n'avait pas prévu. Les sites web des universités franco-québécoises proposent un total de 791 programmes de maîtrises, dont 84 % sont éligibles aux frais locaux. C'est peut-être sur ce front où la mesure pourrait avoir plus d'impact. Enfin, le tableau n'inclut pas les microprogrammes, les certificats et les DESS. À la TÉLUQ, qui propose une centaine de microprogrammes, certificats et DESS⁸⁶, on aurait tort de s'en tenir aux trois baccalauréats et cinq maîtrises admissibles aux frais locaux pour mesurer l'impact de l'Entente de mobilité 68.

La première application de la mesure s'est déroulée dans un certain chaos. Les parents et les élèves qui cherchent à obtenir des réponses sur les programmes touchés par la mesure, après que *la Charte* ait reçu la sanction royale en juin 2022, trouvent des pages web d'établissements qui précisent toujours que les étudiants canadiens hors Québec doivent payer environ 8 200\$ en frais de scolarité par année⁸⁷. En mars 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas encore précisé aux universités comment appliquer la mesure. Finissante de l'École secondaire Jules-Verne à Vancouver, Salomé Duchemin-Stevens affirme que l'Université de Montréal ne pouvait lui dire si elle serait éligible au rabais. « Nous sommes au fait de l'article de loi », de commenter la vice-rectrice aux études de l'Université de Sherbrooke, Christine Hudon, « mais nous sommes en attente d'informations pour savoir comment et, surtout, pour quels programmes il va s'appliquer⁸⁸. » La première liste des programmes non éligibles n'ayant pas été prête à temps pour l'ouverture des inscriptions à l'hiver 2023, c'est plutôt à partir du printemps que la possibilité « de certifier que le

85 Entrevue de Martin Normand par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 8 mai 2025.

86 Université TÉLUQ, « Programmes », en ligne.

87 Benoît Ferradini, 13 mars 2023, op. cit.

88 Christine Hudon, dans Benoît Ferradini, « Québec tarde à appliquer la baisse des droits de scolarité pour les étudiants francophones », ICI Radio-Canada, 13 mars 2023, en ligne.

programme d'études visé n'est pas offert en français ailleurs au Canada⁸⁹ » se clarifie à l'aide d'une première liste publiée par le MES.

La rentrée à l'automne 2024 est aussi chaotique à certains endroits, comme le rapporte l'agence Francopresse, puisque les programmes d'études offerts à distance ont perdu leur éligibilité en juin 2024. « Les activités suivies hors Québec par les étudiantes et étudiants canadiens non résidents du Québec qui ne sont pas présent au Québec ne sont plus admissibles⁹⁰ » à l'exemption, écrit le MES. De plus, certains élèves franco-canadiens ont l'impression que la totalité des programmes en français du Québec leur est offerte aux frais locaux. C'est après son inscription à un programme conjoint entre l'Université de Hearst et l'UQAT que le Franco-Ontarien Jérôme Bilodeau découvre qu'il devra payer les frais de scolarité ontariens parce qu'il suivra les cours de l'UQAT en ligne. D'autres découvrent qu'ils devront payer des frais supplémentaires parce que leur programme de choix a un équivalent quelque part ailleurs au Canada. La rectrice de l'Université de Hearst, Aurélie Lacassagne, a l'impression que ce changement vient miner le programme conjoint qui avait été mis sur pied grâce à un appui du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

L'augmentation des inscriptions (2022-2024)

À l'automne 2022, les universités du Québec affichent 789 nouvelles inscriptions d'étudiants franco-canadiens, dont 82 % (645) sont inscrits dans une université de langue française⁹¹. Deux ans plus tard, à l'automne 2024, on retrouve 952 nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités du Québec, dont 77 % (737) fréquentent un établissement universitaire francophone⁹².

Quelques constats émergent entre cette dernière rentrée avant l'entrée en vigueur de l'Entente de mobilité 68 et la seconde rentrée après son entrée en vigueur. D'abord, on constate une augmentation de 14 % (+92) des nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités franco-québécoises, passant de 645 (2022) à 737 (2024). Grosso modo, cela signifie que l'on retrouve environ 2 000 étudiants franco-canadiens dans les universités franco-québécoises en tout temps. En parallèle, les nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités anglo-québécoises augmentent de 49 %, passant de 144 (2022) à 215 (2024). Ce faisant, il y aurait environ 600 étudiants franco-canadiens dans les trois universités anglo-québécoises en tout temps.

89 Annie Touchette, dans Benoît Ferradini, 13 mars 2023, op. cit.

90 *Gouvernement du Québec, juin 2024, op. cit., p. 12*

91 Benoît Ferradini, 13 mars 2023, op. cit.

92 Courriel de Ginette Legault à Serge Dupuis, 23 mai 2025, Collection de l'auteur.

Canadiens non résidents du Québec bénéficiant de l'Entente 68 (2023-25)

Établissement ⁹³	'23 -'24	1re année	'24 -'25	Croissance
Université Laval	458	31 %	461	1 %
Université du Québec en Outaouais	97	36 %	156	61 %
Université de Sherbrooke	94	47 %	137	46 %
Université de Montréal	150	55 %	136	-9 %
École de technologie supérieure	35	49 %	127	263 %
Télé-université du Québec (TÉLUQ)	45	24 %	73	62 %
Hautes études commerciales (HEC)	17	18 %	58	241 %
Université du Québec à Montréal	10	80 %	21	110 %
Cégep de Rimouski	13	54 %	16	23 %
Cégep de Sainte-Foy	1	100 %	13	1200 %
Cégep Édouard-Montpetit	4	50 %	10	150 %
Institut nat. de rech. Scientifique (INRS)	11	9 %	10	-9 %
Cégep du Vieux Montréal	6	33 %	9	50 %
Cégep de l'Outaouais	12	25 %	9	-25 %
(Autres universités – 8 ou moins)	(11)		(27)	
(Autres cégeps – 8 ou moins)	(50)		(70)	
TOTAL À L'UNIVERSITÉ	928	38 %	1 206	30 %
TOTAL AU CÉGEP	86	55 %	127	48 %

En observant ce tableau, plusieurs constats peuvent être faits :

- 1 Parmi les 737 nouvelles inscriptions franco-canadiennes dans les universités franco-québécoises en 2024-2025, ils sont 376 à s'être prévalus de l'Entente de mobilité 68; autrement dit, 51 % des inscrits Franco-canadiens sont touchés par le rabais de 68 % sur les frais de scolarité.
- 2 D'après les statistiques de la rentrée 2023, d'importantes traditions de fréquentation semblent préexister à la mesure, principalement à l'Université Laval; environ 3 étudiants sur 5 qui se prévalent de la mesure en 2023-2024 étaient déjà inscrits dans un programme universitaire en 2022-2023, puis un étudiant collégien sur deux était déjà inscrit dans un CÉGEP en 2022-2023.
- 3 Visiblement, HEC, la TÉLUQ et l'Université Laval possèdent des traditions de fréquentation plus fortes, puisque les étudiants ayant déjà complété au moins une première année sont fortement majoritaires

⁹³ Direction de l'accès à l'information et des plaintes, « Tableau 1 – Répartition des effectifs étudiants CNRQ inscrits au collégial, selon l'organisme responsable et l'indicateur de première inscription dans le réseau collégial, qui ont bénéficié d'un motif d'exemption du montant forfaitaire découlant de l'article 29.6 charte langue française, au trimestre d'automne, pour les années 2023-2024 et 2024-2025 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 25 juin 2025; Direction de l'accès à l'information et des plaintes, « Tableau 3 – Répartition des effectifs étudiants CNRQ inscrits à l'université, selon l'établissement déclaré et l'indicateur de première inscription dans le réseau, qui ont bénéficié de l'entente de mobilité Art. 29.6 charge langue française, au trimestre d'automne, pour les années 2023-2024 et 2024-2025 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 25 juin 2025.

à la rentrée en 2023 (80 % à HEC, 77 % à la TÉLUQ, 74 % à l'Université Laval), alors que les programmes universitaires compte, en moyenne, 3 ans.

- 4 Dans certains établissements, le nombre de programmes éligibles a augmenté de 2023 à 2024, comme l'UQAM, où il est passé de 71 à 82; cela a peut-être contribué à faire doubler le nombre d'étudiants exemptés, de 10 à 21, un bilan assez faible, somme toute, vu la variété de l'offre.
- 5 D'autres établissements ayant une large brochette de programmes exemptés, dont l'UQTR (64), l'UQAC (57), Polytechnique (56), l'UQAR (41) et l'UQAT (32), n'ont pas encore développé ce marché, puisqu'ils attirent encore peu d'étudiants franco-canadiens dans ces programmes en 2024-2025 : 8 à Polytechnique, 8 à l'UQAT, 2 à l'UQTR, 2 à l'UQAR et 1 à l'UQAC; vu que Rimouski, Rouyn et Montréal demeurent à une cinquantaine de kilomètres d'une frontière interprovinciale, il y a un potentiel à exploiter.
- 6 Au contraire, d'autres établissements attirent beaucoup de nouveaux avec l'entrée en vigueur de l'Entente de mobilité 68 en 2023 : aux universités de Sherbrooke et de Montréal, la moitié des étudiants bénéficiant de la mesure sont en 1re année. L'UQO sort du lot, dans cette catégorie, avec ses 156 étudiants franco-canadiens dans ses 17 programmes éligibles. L'établissement gatinois se situe à deux kilomètres d'un pont avec l'Ontario.

Une partie de la croissance des inscriptions de 14 % dans les universités franco-québécoises peut être attribuée à l'élargissement de la brochette de 55 programmes (+6 %) entre 2023 et 2024, passant de 910 à 965. Des hausses substantielles du nombre d'étudiants touchés par l'Entente de mobilité 68 – 263 % à ÉTS, 241 % à HEC, 46 % à Sherbrooke – ne peuvent être attribuées à l'élargissement de la brochette de programmes éligibles, qui ont à peine changé dans ces trois exemples. Des efforts de recrutement et une identification améliorée des candidatures potentielles ont dû mousser ces hausses.

Les cégeps demeurent des acteurs mineurs sur le front de l'Entente de mobilité 68 : seuls trois collèges recrutent au moins 10 étudiants aux programmes touchés. Le fait que Rimouski soit au premier rang rappelle l'importance de la proximité du Nouveau-Brunswick, ce qui participe aussi à la force d'attraction des établissements de la ville de Québec : l'Université Laval figure au 1er rang des universités et le CÉGEP de Sainte-Foy figure au 2e rang des collèges. Quant aux établissements à proximité de la frontière avec l'Ontario, l'UQO est la deuxième université en importance de fréquentation, puis le cégep de l'Outaouais arrive au 5e rang des collèges, avec 9 étudiants exemptés. L'UQAT ne compte que 8 étudiants exemptés pour ses 32 programmes éligibles, peut-être à cause de la densité inférieure de la population francophone dans le Nord-Est ontarien, mais peut-être aussi à cause de faibles traditions de fréquentation à Rouyn chez les Franco-Ontariens.

Palmarès des programmes exemptés les plus populaires (2023-25)

Programme ⁹⁴	'23 -'24	1re année	'24 -'25	Croissance
Sciences comptables	91	37 %	140	54 %
Administration des affaires	79	32 %	110	39 %
Gestion/administration des entreprises	65	44 %	99	52 %
Sciences de l'informatique	44	36 %	62	41 %
Génie civil, construction/transports	12	42 %	50	317 %
Ingénierie	9	44 %	39	333 %
Opérations bancaires et finance	19	16 %	37	95 %
Information de gestion	25	36 %	35	40 %
Santé communautaire et épidémies	37	46 %	31	-16 %
Sciences religieuses	21	19 %	29	38 %
Gestion du personnel	18	33 %	27	50 %
Études plurisectorielles/environnement	17	24 %	27	59 %
Droit	40	40 %	24	-67 %
Service social	12	50 %	21	75 %
Soins infirmiers (collégial)	15	47 %	20	33 %
Qualité du milieu et pollution	21	19 %	19	-10 %
Génie industriel et administration	15	67 %	17	29 %
Relations industrielles	9	33 %	16	78 %
Sciences humaines (collégial)	14	50 %	15	7 %
Psychologie	16	44 %	14	-12 %
Français langue maternelle	25	24 %	13	-52 %
Agriculture	10	50 %	12	20 %
Sexologie	1	100 %	11	1100 %
Formation enseignante au collégial	4	75 %	11	175 %
Sciences fondamentales de la santé	12	25 %	10	-17 %
Sciences éducation pluridisciplinaire	12	25 %	10	-17 %
TOTAL PROGRAMMES UNIVERSITAIRES			120	
TOTAL AU CÉGEP			66	

94 Direction de l'accès à l'information et des plaintes, « Tableau 2 – Répartition des effectifs étudiants CNRQ inscrits au collégial, selon le programme collégial et l'indicateur de première inscription dans le réseau, qui ont bénéficié d'un motif d'exemption du montant forfaitaire découlant de l'article 29.6 charte langue française, au trimestre d'automne, pour les années 2023-2024 et 2024-2025 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 25 juin 2025; Direction de l'accès à l'information et des plaintes, « Tableau 4 – Répartition des effectifs étudiants CNRQ inscrits à l'université, selon les domaines et disciplines d'études et l'indicateur de première inscription dans le réseau, qui ont bénéficié de l'entente de mobilité Art. 29.6 charge langue française, au trimestre d'automne, pour les années 2023-2024 et 2024-2025 », Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 25 juin 2025.

Parmi les programmes ayant 10 étudiants ou plus, on constate la prépondérance des programmes en finance, en génie, en informatique, en environnement, en santé et en éducation spécialisée. D'autres points ressortent de ce tableau :

- 1 Dans plusieurs cas, la proportion d'étudiants inscrits en première année démontre que le programme était déjà fréquenté par un nombre important d'étudiants franco-canadiens en 2022-2023, avant l'entrée en vigueur de l'article 29.6. Or, dans certains cas (le génie industriel, la formation enseignante au collégial, la santé communautaire et les épidémies, les sciences infirmières au collégial, etc.), la proportion d'inscrits en première année oscille entre 44 % et 75 %, ce qui suggère que l'entrée en vigueur de l'article 29.6 a contribué à stimuler les inscriptions dans des programmes populaires indisponibles en français dans les autres provinces.
- 1 Une vingtaine de programmes connaissent des taux de croissance importants, dont principalement les programmes en génie, en finance et en santé.
- 2 Certains programmes connaissent des reculs; quelques programmes de droit et de français langue maternelle ont été retirés de la liste des programmes exemptés, puisque des variations de tels programmes sont disponibles en francophonie canadienne à plus d'un endroit.
- 3 Parmi les 1 206 exemptions dans l'ensemble des programmes des universités franco-québécoises, très peu d'entre elles se font dans les programmes de sciences humaines (11 %), des sciences de l'éducation (5 %) ou des arts et des lettres (4 %). C'est en partie parce que ce sont les disciplines dans lesquelles, de la Baie-Sainte-Marie à Burnaby, il existe le plus de programmes. Les inscriptions dans quelques programmes, dont les sciences religieuses (29), les relations industrielles (16), les sciences humaines au collégial (15), la psychologie (14), la sexologie (11), la formation enseignante au collégial (11) et les sciences de l'éducation pluridisciplinaire (10) méritent d'être mentionnées étant non négligeable dans la catégorie des sciences humaines.
- 4 Parmi les 503 inscriptions dans les sciences de l'information (42 %) et les 244 inscriptions dans les sciences naturelles (20 %) témoigne à la fois de la moins grande variété de programmes en français dans ces domaines à l'extérieur du Québec, ainsi que l'appétit grandissant des jeunes pour ces programmes.
- 5 En effet, de 2011 à 2021, les demandes des élèves ontariens (toutes langues confondues) aux programmes de sciences naturelles ont cru de 41 %, celles aux programmes de génie ont augmenté de 25 % et celles aux programmes de commerce et de gestion ont cru de 17 %, pendant que les demandes aux programmes d'arts et des lettres ont diminué de 31 %⁹⁵. À plusieurs endroits dans la francophonie canadienne, la programmation universitaire n'a pas pu suivre cet exode des inscriptions des arts et lettres vers les sciences naturelles et les programmes professionnalisants.
- 6 La plupart des 120 programmes universitaires ayant accueilli des étudiants rejoints par l'article 29.6 en ont accueilli de 1 à 9, ce qui confirme qu'ils ne seraient pas viables dans une université de la francophonie canadienne. Idem parmi les 66 programmes de cégep ayant accueilli au moins un étudiant rejoint par l'article 29.6; en fait, dans la plupart des cas, on y retrouve un ou deux étudiants seulement.
- 7 Les petits contingents inscrits aux programmes de science politique, de chimie ou d'histoire relèvent

⁹⁵ Ontario Universities Application Centre, « Secondary School (OUAC101) Monthly Application Statistics Full Time, First Year, Fall 2011 », 3 mars 2011; Ontario Universities Application Centre, « Secondary School (OUAC101) Monthly Application Statistics Full Time, First Year, Fall 2021 », 4 mars 2021, en ligne.

du deuxième cycle⁹⁶; si les programmes de premier cycle dans ces disciplines existent à français à plus d'un endroit en francophonie canadienne, seules des maîtrises pluridisciplinaires sont proposées à Edmonton, à Saint-Boniface, à Sudbury et à Moncton, puis à l'Université d'Ottawa, les maîtrises équivalentes exigent souvent que l'on suive au moins un cours en anglais, faute de cours disponibles en français.

- 8 Certains programmes professionnels qui avaient été ciblés comme étant prioritaires par les États généraux du postsecondaire en Ontario français (2014), comme de grands absents de la brochette de programmes offerts en français par les universités bilingues de la province, n'attirent pas encore des inscriptions franco-canadiennes qui justifieraient leur introduction : 8 en pharmacie, 6 en médecine dentaire, 4 en optométrie, 4 en diététique, 3 en physiothérapie, 3 en architecture, 1 en actuariat. Or, ce sont souvent des programmes fortement contingentés, ce qui veut aussi dire que les places laissées aux Franco-Canadiens sont peut-être très faibles.

Recrutement et accueil dans les universités franco-québécoises

En septembre 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur souligne qu'il n'a posé « aucune action précise » pour « contribuer à la mobilité des étudiants francophones à travers le Canada⁹⁷ », comme le préconise l'article 29.7 de la Charte. Et dans les rôles et responsabilités décrits dans son guide administratif, le MES plaide que les établissements d'enseignement n'ont pas de mandat particulier auprès des finissants franco-canadiens. D'ailleurs, « la subvention du MES par étudiant tient compte du coût de formation et non du tarif exigé », ce qui fait qu'il n'y a « pas d'incitatif(s) ou de contrainte(s) de type financier pour l'établissement⁹⁸ » explique la conseillère à la Direction de l'accès à l'information du MES, Marie-Noëlle Gauthier. Les obligations des établissements sont administratives et se limitent aux suivantes :

Informer la population étudiante des règles d'admissibilité à l'exemption;

Porter un jugement sur l'admissibilité des étudiantes et des étudiants et facturer les droits de scolarité qui s'appliquent;

Conserver les pièces justificatives exigées par le ministère de l'Enseignement supérieur dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant⁹⁹.

Pour sa part, le MES répond à l'article 29.8 de la Charte en publiant un bilan des renseignements recueillis dans son rapport annuel.

⁹⁶ Courriel de Marie-Noëlle Gauthier à Serge Dupuis, Québec, ministère de l'Enseignement Supérieur, 2 septembre 2025, dans *Collection de l'auteur*.

⁹⁷ Gouvernement du Québec, septembre 2024, op. cit., p. 111.

⁹⁸ Courriel de Marie-Noëlle Gauthier à Serge Dupuis, 8 septembre 2025, *Collection de l'auteur*.

⁹⁹ Gouvernement du Québec, juin 2024, op. cit., p. 5.

Faute de tournées de recrutement en 2023 ou 2024, les universités ont développé des pages web pour faire la promotion de leurs « programmes d'études en français offerts uniquement au Québec¹⁰⁰ ». L'Université Laval fournit un lien à la liste des programmes exclus¹⁰¹. L'Université de Montréal met à la disposition des internautes une application pour estimer le coût des études. Or, en plaçant cette application dans une sous-section qui précise que « les frais de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens non résidents du Québec diffèrent de ceux des étudiantes et étudiants québécois¹⁰² » au lieu de la section où l'on mentionne l'exemption des frais supplémentaires, il se peut qu'on nourrisse la confusion. L'établissement compte toute une section destinée à l'« étudiant au Canada (hors Québec) ». On y fait la promotion de 600 programmes d'études dans la « véritable capitale culturelle du Canada [...] alimentée par la vitalité créatrice de l'Amérique du Nord¹⁰³ », ses 2 400 professeurs et ses 67 000 étudiants. Enfin, l'Université de Montréal mentionne que certains programmes offrent des baccalauréats de 4 ans qui permettent aux ressortissants franco-canadiens de ne pas suivre l'année préparatoire aux études universitaires menant au baccalauréat de 3 ans¹⁰⁴.

Visiblement, la plupart des établissements postsecondaires ne déploient pas plus que des efforts modestes pour la clientèle franco-canadienne en 2023 et 2024, mais la chute remarquable des inscriptions internationales, en 2025, pourrait changer la donne. En deux ans, les inscriptions de l'étranger diminuent de 22 % à l'Université McGill, de 25 % à l'UQTR, de 37 % à l'Université de Montréal, de 39 % à l'UQAM, puis de 50 % à l'Université Laval¹⁰⁵. La « chute soudaine et importante de cette clientèle¹⁰⁶ » s'explique par la réduction des cibles en immigration des gouvernements fédéral et provincial, la diminution des quotas sur les permis d'étude (de 900 000 à 437 000¹⁰⁷) et la couverture médiatique, qui dégage l'impression que le Canada referme ses portes. Au final, il s'agit peut-être d'un retour à la normale, puisque les inscriptions avaient bondi de 41 %, de 2019 à 2023¹⁰⁸. Par rapport à 2011, année où les quotas ne s'élevaient qu'à 240 000, les quotas avaient quadruplé sous le gouvernement de Justin Trudeau.

Ces restrictions placent les universités dans une situation financière et menacent « plusieurs programmes de niche très spécialisés¹⁰⁹ », selon Christian Blanchette, recteur de l'UQTR. L'Université Laval réclame un ajustement des quotas, puisque les étudiants et internationaux représentent une légère majorité des inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat. L'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) appelle le gouvernement à un adoucissement du discours sur l'immigration.

100 Université Laval, Bureau du registraire, « Étudiante ou étudiant canadien hors Québec », en ligne.

101 Université Laval, Bureau du registraire, « Automne 2024 – Hiver 2025 », [2024], en ligne.

102 Université de Montréal, Guide d'admission, « Étudiant au Canada (hors Québec) », [2025], en ligne.

103 Université de Montréal, [2025], op. cit.

104 Université de Montréal, [2025], op. cit.

105 « Étudiants internationaux : forte baisse des demandes d'admission dans les universités », Radio-Canada, 31 août 2025, en ligne; Fannie Bussièrès McNicoll, « Étudiants internationaux : l'UQAM réclame un statut particulier », Radio-Canada, 5 septembre 2025, en ligne.

106 Jean-Benoît Nadeau, « Les universités tirent la sonnette d'alarme », Le Devoir, 27-28 septembre 2025, p. D5.

107 Raina Massoud, « Ottawa établit un 'plafond temporaire de deux ans' visant les étudiants étrangers », Radio-Canada, 22 janvier 2024, en ligne.

108 Jonathan Lavoie, « À peine 1100 nouveaux étudiants internationaux à l'Université Laval », Radio-Canada, 2 septembre 2025, en ligne.

109 Christian Blanchette, dans Jean-Benoît Nadeau, 27-28 septembre 2025, op. cit., p. D5.

Selon la rectrice Sophie D'Amours, la guerre commerciale avec les États-Unis, le déficit de productivité du Canada et la baisse des revenus causée par la diminution des étudiants étrangers freinent la capacité des universités à jouer leur rôle :

Si on n'a pas le talent de développer de nouvelles entreprises et de nouvelles idées, ce seront d'autres pays qui viendront nous offrir les solutions et on passera à côté d'une opportunité incroyable [...]. Ces tensions géopolitiques ne font qu'illustrer la valeur et l'importance de développer chez nous ce talent et d'avoir la capacité d'innover¹¹⁰.

Pourtant, les inscriptions à l'Université Laval demeurent néanmoins en hausse de 1,6 % pour la rentrée 2025, principalement grâce aux inscriptions québécoises et canadiennes.

À l'Université Laval, le registraire Jean-Benoît Tremblay confirme qu'un changement de perspective s'opère tranquillement par rapport aux étudiants franco-canadiens :

Avant 2023, c'était des étudiants canadiens non résidents, point. Avec la mesure, on a commencé à les identifier activement et à leur donner des droits québécois. Et on vérifie si leur programme est admissible à partir d'une liste d'exclusions que le ministère nous a fournie¹¹¹.

Depuis 2025, le frais local est attribué automatiquement lorsque l'étudiant franco-canadien semble se qualifier; on lui demande de fournir la preuve de résidence par la suite. À l'Université Laval, la tradition de fréquentation depuis le 19^e siècle, fait qu'elle avait déjà plusieurs inscrits franco-canadiens, mais aussi qu'elle n'en a pas accueilli plus depuis l'introduction de l'Entente de mobilité 68. « *On n'a pas noté de mouvement particulier d'un programme [exclus] vers un autre programme [touché par l'Entente de mobilité 68]¹¹² », répond-il à la question à savoir si des étudiants « magasinent » leurs programmes. Les inexactitudes de la première liste, produite par le MES à partir des descriptifs de programmes en ligne, au printemps 2023, pousse l'Université Laval à demander des révisions, d'où le retrait de 5 et l'ajout de 18 programmes, dans la liste du printemps 2024. Tremblay confirme la marge de subjectivité dans l'interprétation des programmes et les comparatifs hors Québec. Même si « tout le monde comprend la mesure », puis qu'elle ne vise pas à « faire de concurrence déloyale¹¹³ » aux programmes en français hors Québec, la disposition ne touchant que les programmes « n'existant pas ailleurs au Canada en français » lui paraît excessive. Une programmation offerte en français à l'Université d'Ottawa ou à l'Université de Moncton constitue-t-elle une offre « locale » pour les Prairies, le Nord ou Terre-Neuve-et-Labrador?*

Le registraire précise que certains ressortissants franco-canadiens bénéficient d'une autre exemption que l'Entente de mobilité 68, ce qui exige que l'on relativise les statistiques comme un reflet du nombre d'étudiants franco-canadiens dans les universités franco-québécoises : si on est né au Québec ou si on a un parent qui est résident du Québec, on bénéficie des frais locaux sans avoir besoin de l'Entente de mobilité 68. De plus, certains établissements n'incluent pas le nombre d'inscrits dans un microprogramme, un certificat ou un DESS dans leur décompte de jeunes éligibles à l'Entente de mobilité 68, tandis que d'autres les incluent¹¹⁴.

110 Sophie D'Amours, dans Jonathan Lavoie, 2 septembre 2025, op. cit.

111 Entrevue de Jean-Benoît Tremblay par Serge Dupuis, Québec (Québec), 15 septembre 2025 (00:01).

112 Jean-Benoît Tremblay, 15 septembre 2025, op. cit., (00:20).

113 Jean-Benoît Tremblay, 15 septembre 2025, op. cit., (00:05).

114 Courriel de Jean-Benoît Tremblay à Serge Dupuis, 17 septembre 2025, Collection de l'auteur.

L'adjoint à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, responsable de la stratégie du recrutement étudiant de l'Université Laval, Normand Beaudry, rappelle que l'Université Laval faisait régulièrement des tournées de recrutement au Nouveau-Brunswick et dans l'Ouest dans les années 2000 et 2010. Juste avant la pandémie, l'établissement a cessé la pratique, à cause de retours sur l'investissement qui diminuaient. « Le Nouveau-Brunswick, c'est l'endroit où l'on est allé le plus souvent », remarque-t-il. « C'est l'endroit que l'on a 'abandonné' en dernier [vers 2019]. Il y a eu une pause pandémique, et on n'a pas encore reconnecté¹¹⁵ ». Beaudry s'explique le fait que l'Université Laval n'ait pas relancé les tournées des provinces voisines, en même temps que l'entrée en vigueur de l'Entente de mobilité 68, à cause d'une forte hausse des demandes de l'international en 2023. Toutefois, avec la réduction des cibles en immigration des gouvernements fédéral et provincial en 2024, tout comme la chute dans les demandes d'inscriptions de l'extérieur du Québec en 2025, Beaudry précise :

Les universités québécoises vont s'intéresser au reste du Canada, plus fortement, à compter de cette année, pour recruter des étudiants, à cause des quotas [d'étudiants étrangers]. À peu près mur à mur, les directeurs de recrutement des universités québécoises se disent 'on va se mettre à explorer le Canada'¹¹⁶.

La tournée de l'Université Laval à l'automne 2025 fait le tour, avec quelques établissements québécois, des écoles secondaires acadiennes du Nouveau-Brunswick. Et on pourrait en faire plus :

Il y a des choses que l'on fait en collectif, les universités québécoises. Vous avez peut-être aperçu le site 'Destination université Québec', utilisé pour faire de la promotion en France. On parle d'une voix. On présente les avantages distinctifs des études québécoises. On le fait en tant que regroupement des universités. Pour raisonner correctement auprès du Canada anglais, on pourrait rassembler toute l'offre francophone¹¹⁷.

Directeur de l'École des langues de l'Université Laval, Romain Schmitt, explique que son service a pour mandat de certifier le niveau de langue suffisant des inscrits au premier cycle, qui correspond au cours FRN 1900. « Ils ont toute la durée de leur programme pour atteindre ce niveau-là¹¹⁸ », précise-t-il. La réussite du TFLM constitue une exigence de diplomation, pas d'admission. Chaque année, de 3 à 4 000 étudiants francophones qui n'ont pas suivi l'Épreuve uniforme de français (EUF), c'est-à-dire les diplômés des écoles secondaires franco-canadiennes, les étudiants adultes québécois, les étudiants en enseignement ou en communication, subissent le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Il coûte 20\$, peut se suivre en personne ou à distance, et exige une note de passage de 60 %. On y est convoqué automatiquement, pendant la première session, si on n'a pas subi l'EUF. Le TFLM est offert à quelques reprises par session, mais on peut le faire une seule fois. Si le taux de 60 % n'est pas atteint — ce qui est le cas pour les deux tiers, le cours FRN 1900 est souvent recommandé au coût de 450\$ pour parfaire le niveau de langue de la personne. Le TFLM est plus exigeant que l'EUF, selon Schmitt. Les « stratégies d'évitement¹¹⁹ » de structures de phrase et de mots complexes peuvent être déployées dans le cadre d'une dissertation pour l'EUF, mais pas pour le TFLM, qui utilise des questions à choix multiple sur le code linguistique (syntaxe,

115 Entrevue de Normand Beaudry par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 22 septembre 2025 (00:11).

116 Normand Beaudry, 22 septembre 2025, op. cit. (00:00).

117 Normand Beaudry, 22 septembre 2025, op. cit. (00:07).

118 Entrevue de Romain Schmitt par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 22 septembre 2025 (00:01).

119 Romain Schmitt, 22 septembre 2025, op. cit. (00:04).

morphosyntaxe, lexicque, etc.). Plusieurs candidats en enseignement ou en communication, qui ont suivi l'ÉUF, « se retrouvent au TFLM avec un score très bas¹²⁰ ». Malgré sa difficulté, le TFLM sert à « diagnostiquer » les problèmes de langue et éclaire l'évaluateur sur le parcours que l'individu aurait intérêt à suivre. On peut reprendre le cours FRN 1900 à plus d'une reprise; on peut aussi suivre des sessions de tutorat, et faire des exercices, en collaboration avec son département ou la bibliothèque. « On va répondre à chacun des besoins de l'étudiant [...]. Il existe plusieurs manières de les pousser vers la réussite¹²¹ », précise Schmitt. La réalisation d'un 1er cycle en français au Canada suffit généralement comme motif d'exemption pour un test linguistique au 2e ou 3e cycle. Mais parfois, le directeur ou l'étudiant peut constater une insuffisance ou une lacune, qui pourrait nécessiter une actualisation personnalisée avec l'École de langue. L'Université Laval fait une distinction très claire entre ses étudiants francophones et non francophones :

Pour les anglophones, qui n'ont pas le statut de francophone à l'université, c'est toute une autre filiale. Là, on parle du TCF, qui va leur donner un cheminement en langue française, avec toute une prescription de cours qui vont se suivre¹²².

Normand Beaudry rajoute à cet égard et résume :

On a ce qu'il faut pour l'insécurité linguistique. Théoriquement, on peut être complètement débutant en français et l'étudiant, on peut l'intégrer dans 50 baccalauréats différents. Évidemment, ça allonge les études, pour quelqu'un qui part de zéro. Mais pour quelqu'un qui vit de l'insécurité, il devrait être capable de trouver ce qu'il lui faut¹²³.

L'**Université du Québec à Rimouski** (UQAR) propose plusieurs programmes aux frais réduits, même si le MES et l'UQAR n'arrivent pas à la même estimation du nombre (11 ou 41?) L'UQAR a participé, dans les années 2010, aux salons de carrières à l'Université de Moncton, mais l'établissement a cessé de le faire à cause des faibles retours sur l'investissement. L'UQAR n'offre pas d'année d'études préparatoires pour les sciences humaines; il en offre pour les sciences naturelles, cependant. Ce faisant, un diplômé de 12e année du Nouveau-Brunswick doit réaliser une année d'études universitaires avant de s'inscrire à l'UQAR dans le domaine des sciences humaines, en éducation ou en gestion¹²⁴. Ce faisant, l'absence d'année préparatoire constitue un important frein au recrutement. Rimouski étant situé à 160 km du Nouveau-Brunswick, les régions francophones du Madawaska et de la Baie-des-Chaleurs peuvent constituer des bassins de recrutement, mais plusieurs jeunes qui sortent de leur région peuvent privilégier une grande ville (Québec ou Montréal, en l'occurrence) et ne cherchent pas à gagner une autre région semi-rurale. Plusieurs personnes du Madawaska fréquentent le Cégep de Rimouski et le Cégep de Rivière-du-Loup, pour ensuite faire des études à l'UQAR. D'ailleurs, 16 étudiants franco-canadiens bénéficient de l'Entente de mobilité 68 au Cégep de Rimouski en 2024-2025. Or, plusieurs étant devenus résidents, ils n'en ont pas besoin de pour accéder aux frais de scolarité locaux une fois à l'UQAR, d'où le faible nombre (5 en 2023-2024) bénéficiant de la mesure. Plusieurs diplômés d'une université néo-brunswickoise qui étudient à l'UQAR s'y inscrivent aux cycles supérieurs, en vue d'étudier dans un laboratoire ou avec un professeur spécifique, nonobstant les frais de scolarité. Le Bureau de recrutement étudiant explore la possibilité de recrutement au sein des

120 Romain Schmitt, 22 septembre 2025, op. cit. (00:05).

121 Romain Schmitt, 22 septembre 2025, op. cit. (00:07).

122 Romain Schmitt, 22 septembre 2025, op. cit. (00:07).

123 Normand Beaudry, 22 septembre 2025, op. cit., (00:08).

124 Entrevue de François Cormier par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 25 septembre 2025.

programmes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Edmundston et à Campbellton, qui pourraient faire l'objet de jumelage avec des programmes à l'UQAR, puisque de tels jumelages existent pour certains programmes avec l'Université de Moncton et l'Université Laval. Des mécanismes de promotion en analyse viseraient donc le recrutement vers des programmes uniques dans la région.

Quant à l'**Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue** (UQAT), le campus principal se situe à 40 kilomètres à l'est de la frontière avec l'Ontario, à 90 minutes de Temiskaming Shores et à 2h30 de Timmins. Plus des deux tiers (32) des programmes sont admissibles à l'Entente de mobilité 68, mais le nombre d'étudiants en bénéficiant ne s'élève qu'à 8, en 2024-2025. La conseillère en services à la communauté étudiante, Marilou Villeneuve, confirme que « les services à la communauté étudiante de l'UQAT n'offrent pas d'accueil spécifique aux personnes étudiantes franco-ontariennes¹²⁵ ». La coordonnatrice aux communications et au recrutement, Nancy Ménard, confirme :

Nous n'avons pas fait de recrutement auprès de cette clientèle [les étudiants canadiens non résidents] spécifiquement dans les dernières années. Nous avons des pistes pour les prochaines années, mais le plan n'est pas encore déterminé¹²⁶.

Contrairement à l'UQAT, la **Télé-Université du Québec** (TÉLUQ) a fait une promotion active de ses programmes au Canada français. En 2024-2025, 73 étudiants ont bénéficié de l'exemption pour les baccalauréats et les maîtrises, un nombre qui exclut les nombreux étudiants des microprogrammes, des certificats et des DESS. Chargée de gestion au registrariat de la TÉLUQ, Helen St-Pierre écrit :

À partir du trimestre d'automne 2023, l'Université TÉLUQ a appliqué l'exemption liée à l'entente de mobilité à l'ensemble des personnes admissibles, qu'elles soient nouvellement admises ou déjà inscrites à l'un des programmes visés, pourvu qu'elles résident au Canada. Étant donné que cette entente ne fait pas de distinction quant au mode d'enseignement (présentiel ou à distance) et exige uniquement une preuve de résidence au Canada, de nombreux étudiants résidant hors Québec ont pu en bénéficier. Dans ce contexte, l'Université TÉLUQ, dont l'offre de formation est presque exclusivement à distance, a observé une augmentation significative des demandes d'admission de la part d'étudiants francophones provenant d'autres provinces. L'enseignement à distance permettait ainsi d'élargir l'accès à des programmes universitaires en français, souvent inexistant ailleurs au pays. À ce titre, notre établissement répondait pleinement à l'esprit de cette initiative. Cependant, au trimestre d'automne 2024, une modification apportée au Guide administratif est venue restreindre l'application de l'exemption aux seuls étudiants physiquement présents au Québec. Cette précision a eu pour effet immédiat une diminution notable des demandes d'admission dans le cadre de l'entente. Le ministère a toutefois confirmé que les étudiants déjà admis sous cette exemption avant l'entrée en vigueur de ce changement conservent ce droit jusqu'à la fin de leur programme, conformément à une clause de droits acquis¹²⁷.

Les certificats, programmes courts et diplômes d'études supérieures spécialisées (DÉSS) sont tous admissibles à l'Entente de mobilité 68 à la TÉLUQ, ce qui fait que certains d'entre eux sont nettement plus populaires que les baccalauréats et les maîtrises. On retrouve 2 inscriptions canadiennes au baccalauréat en administration, par exemple, mais 14 au certificat de préparation CPA (comptable agréé) en 2024-2025¹²⁸.

125 Courriel de Marilou Villeneuve à Serge Dupuis, 18 septembre 2025, Collection de l'auteur.

126 Courriel de Nancy Ménard à Serge Dupuis, 19 septembre 2025, Collection de l'auteur.

127 Courriel de Helen St-Pierre à Serge Dupuis, 9 septembre 2025, Collection de l'auteur.

128 Helen St-Pierre, « Admissions par programme », Québec, TÉLUQ, 8 septembre 2025, Collection de l'auteur.

Pour ce qui est de l'**Université de Montréal**, « elle ne fait pas de promotion de ces programmes [touchés par l'Entente de mobilité 68]¹²⁹ », écrit la responsable des documents officiels, de l'identité et de l'immigration au registraire, Marilou Couture. Avant la pandémie, elle menait des excursions promotionnelles sporadiquement, dont à Vancouver à l'automne 2019. À l'automne 2025, elle est de passage à Toronto, Ottawa et Moncton. Cette clientèle est « devenue une priorité après la diminution des étudiants internationaux¹³⁰ », souligne Carla Castilho Simon, gestionnaire d'équipe au Service de l'admission et du recrutement. Une stratégie de recrutement dans le reste du Canada est en voie d'élaboration. On vise d'abord les étudiants dans les lycées français de l'Amérique du Nord. Dans la brochure adressée aux Franco-canadiens, la liste des programmes exemptés est publiée. L'approche est de concurrencer les programmes universitaires en anglais. Castilho Simon poursuit :

On a une préoccupation éthique; on fait la promotion des programmes que les autres universités [bilingues ou francophones] n'offrent pas. On ne veut pas que les universités de Moncton ou de Saint-Boniface ferment des programmes. On veut juste répondre aux besoins des étudiants qui ne peuvent pas répondre à leurs besoins dans l'université locale¹³¹.

L'Université de Montréal n'a pas encore planifié de visites dans les écoles des milieux ruraux de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick. Toujours selon Castilho Simon :

C'est aussi une question de budget; c'est une année difficile pour les universités. On doit faire des choix. Cette année, on va essayer des choses là où il y a le plus grand potentiel d'élèves qui peuvent venir [à Montréal]¹³².

On compte ajuster les stratégies pour l'automne 2026, à la lumière des résultats obtenus à l'automne 2025. En ce qui concerne la critique selon laquelle les étudiants franco-canadiens tombent dans une zone grise, entre les étudiants internationaux et locaux, pour lesquels il n'existe pas de services d'accueil et d'accompagnement adaptés, Castilho Simon rappelle les services d'accompagnement linguistique pour les travaux en français accompagnent tous les étudiants, que les travaux aux cycles supérieurs peuvent être soumis en anglais. La conseillère convient que la vie étudiante pourrait prévoir des activités d'accueil particulières à la clientèle franco-canadienne.

L'**École de technologie supérieure** (ÉTS) ne fait pas de recrutement pour « d'aussi petits nombres¹³³ » que la clientèle franco-canadienne, confirme Olivier Audet, conseiller en communication avec les médias et les relations gouvernementales. Or, la majorité des 8 baccalauréats et la totalité des 65 maîtrises étant admissibles, il y aurait matière à réfléchir à un recrutement plus actif dans les autres provinces, vu que plusieurs programmes de génie et de construction se hissent haut dans le palmarès des programmes populaires. Depuis 2023, le formulaire général d'inscription comprend trois cases pour confirmer son statut : étudiant résident du Québec, étudiant international et étudiant canadien. Coordonnateur aux affaires académiques au Bureau de la registraire, Clément Thirion souligne que chaque établissement développe une méthode particulière pour appliquer l'Entente de mobilité 68 :

129 Courriel de Marilou Couture à Serge Dupuis, 4 septembre 2025, Collection de l'auteur.

130 Entretien avec Carla Castilho Simon par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 5 septembre 2025 (00:00).

131 Carla Castilho Simon, 5 septembre 2025, op. cit., (00:06).

132 Carla Castilho Simon, 5 septembre 2025, op. cit., (00:08).

133 Entretien téléphonique d'Olivier Audet par Serge Dupuis, 10 septembre 2025.

On l'explique [l'exemption] par courriel, mais je peux confirmer que c'est assez difficile de faire comprendre aux étudiants cette mesure-là. De leur point de vue, qu'ils soient sous l'entente 68 ou les résidents du Québec, ça ne change pas à leur niveau. Nous, on leur dit que pour bénéficiaire de l'entente 68, il faut présenter une preuve qu'ils ne sont pas résidents du Québec. Mais c'est là où ils sont tous mélangés, parce qu'ils sont déjà au Québec et qu'ils n'ont pas forcément connaissance de ce statut-là. Desfois, on relance des courriels ou on les appelle, mais on a très peu de temps [à la rentrée]¹³⁴.

L'ÉTS applique automatiquement les frais locaux si l'étudiant remplit les critères :

L'étudiant quand il arrive chez nous doit présenter une preuve de statut légal — résident permanent, étudiant international et d'autres statuts — qui nous montre qu'il est résident canadien, résident permanent ou résident du Québec. Il arrive souvent que les étudiants oublient ou ne lisent pas leur lettre d'admission et ne soumettent pas leur preuve de résidence¹³⁵.

Toujours selon Thirion, les données du MES seraient exagérées, puisque le registraire retire certains candidats du décompte de l'Entente de mobilité 68, lorsque certains d'entre eux sont déjà résidents ou bénéficient d'une autre exemption, dont la naissance québécoise ou le parent résident du Québec. Thirion convient que les renseignements pourraient être partagés plus clairement auprès des jeunes :

Il faudrait que les services de recrutement, en amont, fassent une campagne de recrutement et d'information et, ensuite, on mette les informations claires dans notre site web. En ce moment, il n'y a rien dans notre site à ce sujet-là. Je pense qu'on va se rendre là, à partir de 2026¹³⁶.

À l'**Université de Moncton**, un Diplôme des sciences de la santé (DSS) a été créé, dans le cadre d'une entente interprovinciale entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, en 1972¹³⁷. En 2000, l'Université de Sherbrooke (UdeS) lance un programme de médecine à Moncton pour lequel il réserve un nombre de places — 23 en 2001, 37 en 2016¹³⁸ — aux jeunes résidents du Nouveau-Brunswick. Depuis 2004, de trois à quatre de ces places sont retaillées pour des jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Selon l'année, du tiers au quart de la centaine de demandes accèdent au programme de médecine. Pour les provinces maritimes, ce programme a un effet structurant sur la formation d'omnipraticiens francophones et bilingues¹³⁹. Un édifice indépendant de l'UdeS existe maintenant, en marge du campus de Moncton. Les frais de scolarité locaux du Québec leur sont proposés à Moncton, une aubaine pour les jeunes acadiens. Un vice-doyen à la faculté des Sciences de l'Université de Moncton se charge de la préparation des étudiants pour faire le saut, après deux ou trois années de baccalauréat, vers des programmes professionnels en santé (audiologie, orthophonie, ergothérapie, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, pharmacie et physiothérapie) aux universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke. Fortement contingentés, ces programmes réservent d'une à sept places pour des étudiants au campus de Moncton¹⁴⁰. Dans ces cas, le volume des demandes excède, de deux à dix fois, le nombre de places disponibles. Depuis 2023, l'Entente

134 Clément Thirion, 11 septembre 2025, op. cit., (00:10).

135 Entrevue de Clément Thirion par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 11 septembre 2025 (00:01).

136 Clément Thirion, 11 septembre 2025, op. cit., (00:11).

137 Courriel de Stephan G. Reebbs à Serge Dupuis, 3 octobre 2025, Collection de l'auteur.

138 Stephan G. Reebbs, « Demandes d'Admission/Admissions dans les universités du Québec 2000 à 2024 », Moncton, Université de Moncton, 8 septembre 2023, Collection de l'auteur.

139 Entrevue de Pier Morin par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 3 octobre 2025.

140 Stephan G. Reebbs, 8 septembre 2023, op. cit.

de mobilité 68 s'applique à ces huit programmes professionnalisants, hautement stratégiques. Cette dernière a-t-elle eu un effet? Si on compare les demandes de 2023 aux statistiques prépandémiques de 2019, l'engouement a cru en médecine dentaire (de 15 à 38), en pharmacie (de 34 à 48) et en optométrie (de 20 à 28), mais elle a stagné dans les cinq autres programmes. Ce qui nous empêche d'en tirer des conclusions claires, car les statistiques sont les mêmes pour les demandes d'admission en 2024 et 2025. Cela reflète peut-être le fait que le nombre global de places accordées dans sept programmes contingentés n'a pas bougé, passant de 20 (2019) à 16 (2022), puis à 26 (2025)¹⁴¹, pour une moyenne de deux à quatre places par programme professionnalisant en santé. En fait, de cette cohorte, seul le programme médecine a augmenté le nombre de places, qui depuis 2004, oscillait entre 32 et 37, pour atteindre 40 en 2024 et 2025.

À l'**Université de Sherbrooke**, le service de recrutement international ne fait pas de promotion dans les autres provinces, tandis que le registraire se charge du recrutement au Québec; des facultés aussi font de la promotion de leurs propres programmes. En ce qui concerne les exigences linguistiques à l'admission des autres programmes de 1^{er} cycle, des « motifs de dispense » existent, en fournissant « un relevé de notes et une copie de votre diplôme » qui atteste d'« avoir réussi sa douzième année en français dans une province canadienne¹⁴² ». On doit cependant avoir réussi le Test de français écrit (TFE), l'Épreuve uniforme de français (EUL) au collège ou le Test institutionnel de français (TFI) de l'Université de Sherbrooke « au cours de la première moitié du programme d'études¹⁴³ ». La note de passage est généralement fixée à « C1 », soit le niveau avancé inférieur, pour la moyenne de quatre tests. Pour le TFI, si la personne l'échoue, des cours de rattrapage sont offerts trois fois par année, qui se rajoutent à l'horaire régulier. Il existe des mesures d'exemption, par exemple, pour les étudiants des universités de Moncton et Sainte-Anne qui, parce qu'ils ont fait un premier cycle en français, peuvent en être exemptés. Or, cette exemption ne s'applique pas aux diplômés franco-canadiens ayant fait des parcours dans des établissements non homogènes (Université d'Ottawa, Université Laurentienne, Campus Saint-Jean, etc.). Les exigences sont moindres pour les programmes de doctorat, en particulier parce qu'on cherche à recruter une clientèle internationale, même si « on exige que l'étudiant atteigne un niveau de français fonctionnel au cours de la première année¹⁴⁴ ». En matière d'accueil et d'intégration, contrairement aux étudiants internationaux, aucun accueil particulier n'est prévu. « Ils tombent dans le bassin régulier d'accueil des étudiants locaux¹⁴⁵ », précise le conseiller en recrutement pour les étudiants internationaux Yacine Tabet.

Quelques expériences au Québec

À la recherche de quelques témoignages qualitatifs, l'Union étudiante du Québec a diffusé un appel dans ses réseaux au début d'août. Une étudiante de l'Université de Montréal nous a répondu. Nous avons ensuite tâché de diffuser l'appel dans les réseaux de la CADEUL, mais aucune réponse n'est venue.

Le Réseau dialogue et FJCF et le Réseau dialogue ont dépisté huit jeunes, dont six qui ont fini par accorder une entrevue. Au final, nous avons interviewé sept jeunes franco-canadiens étudiant au Québec.

141 Pier Morin et Stephan G. Reeb, « Demandes d'Admission/Admissions dans les universités du Québec 2000 à 2025 », Moncton, Université de Moncton, 3 octobre 2025, Collection de l'auteur.

142 Université de Sherbrooke, « Exigences relatives à la langue française pour l'admission », [2025], en ligne.

143 Université de Sherbrooke, « Exigences linguistiques relatives à l'obtention du grade de 1^{er} cycle », [2025], en ligne.

144 Entrevue de Yacine Tabet par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 18 septembre 2025, op. cit., (00:09).

145 Yacine Tabet, 18 septembre 2025, op. cit., (00:10).

Née en 2003, à Vancouver, d'un père anglophone hollandais et d'une mère québécoise de Terrebonne, **Olivia Boeker** a fait ses études primaires et secondaires dans les écoles publiques de langue française de la métropole britanno-colombienne. À l'École secondaire Jules-Verne, une dizaine d'universités anglophones, « bien mises de l'avant » et « bien cotées¹⁴⁶ » dans l'esprit des jeunes, défilent pour faire la promotion de leurs programmes. Selon le souvenir de Boeker, en 2019, le Bureau des Affaires francophones de l'université Simon Fraser (SFU), le campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, l'Université d'Ottawa et l'Université de Montréal, s'y présentent aussi. Cette dernière est la seule université de langue française dans le lot, mais elle n'impressionne pas :

Pour l'Université de Montréal, c'était la pire présentation que j'ai vue de ma vie. La personne qui est venue nous parler parlait à peine français. Je pense qu'il avait juste présenté à des élèves de cégep, donc il n'arrivait pas nous expliquer le bac. de 4 ans et l'année d'études préparatoires. On était quand même une bonne gang de ne pas vouloir aller à l'Université de Montréal à cause de ça. Il y en a quand même qui sont allés, parce que pour eux, le français c'est important¹⁴⁷.

J'étais quand même une étudiante qui réussissait bien à l'école. Je voulais pouvoir aller à la meilleure université possible. Et pour moi, c'était UofT, McGill ou UBC. Les universités francophones, ce n'était même pas sur le radar des universités. J'ai vite appris [à Montréal] que ce n'était pas du tout la bonne mentalité à avoir. J'ai trouvé que la cote ne voulait pas dire grand-chose. J'ai trouvé que l'enseignement à McGill, malgré la cote, était moindre que ce que j'ai reçu à l'Université de Montréal, où mes profs sont incroyables¹⁴⁸.

Si la distance n'est pas nécessairement un facteur dissuasif, le coût de la vie est-il un facteur influent? Olivia Boeker trouve que l'enjeu gagne en importance alors qu'elle se prépare à chercher une université pour faire une maîtrise.

À Montréal, j'adore la ville et c'est abordable. Tu peux avoir une meilleure vie parce que tu paies moins pour le coût de la vie [qu'à Vancouver], pour les choses que tu veux faire pour le fun¹⁴⁹.

Boeker dépose des demandes à la SFU, McGill et l'UdeM. Près d'une vingtaine de la soixantaine de finissants de l'École secondaire Jules-Verne déménage à Montréal, pour y travailler, étudier à McGill ou étudier à l'Université de Montréal. Dans ce dernier cas, ce sont des jeunes qui, presque sans exception, « ont un parent originaire du Québec¹⁵⁰ ». Ils et elles sont choqués de se faire servir en anglais seulement dans certains commerces de Montréal. Boeker s'inscrit d'abord à McGill, une expérience qu'elle a trouvée « difficile », à cause de la transition linguistique de l'apprentissage et sa conception « élitiste¹⁵¹ » d'elle-même. En 2021, la Franco-Colombienne a pu suivre un cours de littérature française à l'université McGill, qui est facturé aux frais locaux, ce qui se diminue sa facture originelle. « Le milieu francophone me manquait », précisera-t-elle.

146 Entrevue de Olivia Boeker par Serge Dupuis et Juliet Foo, Plateforme Zoom, 3 septembre 2025, (00:04).

147 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:03).

148 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:31).

149 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:35).

150 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:08).

151 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:05).

« J'avais une amie à l'Université de Montréal et elle avait juste de bonnes choses à dire¹⁵². » C'est une grande université avec une belle diversité de cours. Boeker s'y inscrit en biologie en 2022, mais elle n'a pas accès aux frais locaux, puisque le programme existe en français en Ontario et au Nouveau-Brunswick. L'accueil est chaleureux et son département est aidant. Elle se fait des amies et préside une association étudiante. « Le département veut le succès de ses étudiants; il est là pour nous guider et nous supporter », renchérit-elle. « Je me sens bien dans cet environnement¹⁵³ ». A-t-elle vécu des moments d'insécurité linguistique? Olivia Boeker convient que le passage à un environnement où les jeunes se parlent en français a été un ajustement. Elle a allégé une session, fait un échange en France et augmente son aisance en français. « Maintenant, ça va super bien¹⁵⁴ », convient celle qui parle aujourd'hui un français sans hésitation et sans accent qui suggérerait qu'il ne s'agit pas de sa langue maternelle. Malgré cela, elle se fait dire qu'elle est « anglophone » de temps en temps, un commentaire qui peut être innocent et choquant à la fois : en se faisant dépeindre comme « anglophone », le Franco-Canadien a l'impression d'être traité d'unilingue réactionnaire, tandis que le Franco-Québécois veut seulement confirmer que son interlocuteur est bilingue et biculturel. Plusieurs étudiants montréalais sont « choqués¹⁵⁵ » de l'existence d'élèves francophones dans les autres provinces. Il peut s'avérer épuisant de réexpliquer son existence, mais Boeker attribue sa capacité à passer au travers aux ateliers du Conseil jeunesse provincial sur la sécurité linguistique à lui inculquer la confiance à aborder ces conversations et à se préparer les ravoir souvent. Est-ce un obstacle à l'établissement d'une relation authentique? « Pour moi, c'est une première conversation, puis ensuite on n'en reparle pas¹⁵⁶ ». Plusieurs lui confieront s'être renseignés sur la francophonie canadienne après leur conversation initiale. Boeker s'explique cette difficulté par le fait qu'il n'existe aucun accueil, intégration ou accompagnement des élèves franco-canadiens :

À l'Université de Montréal, on parle beaucoup des étudiants internationaux. Il y a beaucoup d'activités qui sont juste pour les étudiants internationaux, mais souvent, les étudiants canadiens [non-résidents] sont dans une situation assez semblable. On arrive dans une nouvelle ville, dans une nouvelle province. Veut, veut pas, la culture est différente de beaucoup d'endroits au Canada, donc l'intégration est assez difficile. Les Canadiens sont un peu mis à part et oubliés¹⁵⁷.

Ce faisant, on ne rencontre pas d'autres jeunes franco-canadiens — alors qu'il y en a environ 300 à l'Université de Montréal. La plupart de ses camarades franco-colombiens ont préféré ne pas se donner cette peine et ont poursuivi leurs études en anglais. Pour Olivia Boeker, les universités franco-québécoises devraient former des recruteurs spécialisés dans la francophonie canadienne et visiter les quelque 200 écoles secondaires de langue française à l'extérieur du Québec, notamment parce qu'elles manquent de notoriété dans les régions influencées par les idées américaines.

Né en 2005 à Longueuil, **Vincent Gagné** a déménagé à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) avec ses parents lorsqu'il avait un an. Ses parents — une enseignante et un fonctionnaire — l'ont inscrit à la garderie des Pleins-Soleils et à l'École Allain-St-Cyr, qu'il a fréquentée de la maternelle à la 12e année. Gagné

152 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:06).

153 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:18).

154 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:25).

155 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:19).

156 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:23).

157 Olivia Boeker, 3 septembre 2025, op. cit., (00:26).

apprécie un milieu calme, où tout se fait à pied, les francophones se connaissent et le plein air se trouve au bout de la rue. Lorsque vient le temps de considérer les études postsecondaires, qu'il souhaite poursuivre en mathématiques (en français), le Nord et l'Ouest n'offrent pas d'options et ses regards s'orientent vers la belle province. Puisqu'il y est né, Gagné a maintenu le statut de résident et conservé un accès aux frais de scolarité locaux pour l'ensemble des programmes universitaires. « J'avais pensé à [l'Université d'Ottawa], mais ma famille vient du Québec », remarque-t-il. « Je me suis tourné vers le Québec, parce que c'était plus avantageux pour moi¹⁵⁸. » En 2023, Gagné accepte l'offre d'admission de l'École Polytechnique, affiliée à l'Université de Montréal, pour une année préparatoire en mathématiques, qui le mène vers le baccalauréat en ingénierie de quatre ans :

Pour moi, la transition culturelle n'a pas été difficile du tout, parce que je connais la culture québécoise. C'était surtout la transition en salle de classe qui était difficile pour moi. J'étais habitué à une classe de cinq personnes et je suis passé à une classe de 60 personnes. Au secondaire [à Yellowknife], pour mon dernier cours de physique, j'étais tout seul avec mon professeur. L'ambiance de travail était extrêmement différente, ce qui est un atout et un avantage [...]. Si j'avais des questions, il y avait juste moi, mais à Montréal, c'est un désavantage, parce que je n'ai plus autant l'attention du professeur¹⁵⁹.

Gagné est enchanté par la possibilité de rencontrer plusieurs jeunes qui ont des intérêts semblables aux siens, ce qui n'était pas le cas dans le milieu minoritaire. Aux questions de nature identitaire qu'il se fait poser, Gagné répond :

J'ai eu très peu de commentaires sur mon accent. Ça ne ressort pas tant que ça, mais quand je leur dis que je viens des Territoires du Nord-Ouest, on me dit 'Oh my god, t'es la première personne que je rencontre de là!' Ils trouvent ça intéressant. Les gens d'habitude sont intéressés à savoir qu'il existe des francophones au Territoires du Nord-Ouest¹⁶⁰.

Pendant la première année d'études préparatoires, Gagné côtoie des jeunes de l'étranger et des adultes du Québec n'ayant pas fait de cégep. Gagné se souvient d'une seule personne issue de la francophonie canadienne dans ce programme à Polytechnique. Il ne trouve pas l'expérience aliénante, au niveau culturel :

Je pars d'une place privilégiée, à comparer à ceux qui n'ont pas de parenté ici [...]. Faut que t'ailles aux événements, que tu participes à la culture qui est là; il n'y a pas d'autre façon de se sentir mieux à l'université qu'aux activités sur les lieux¹⁶¹.

Gagné établit un parallèle entre les 6 000 kilomètres qui séparent Paris et Montréal, mais aussi Montréal et Yellowknife, ce qui fait qu'il ne se sentirait pas mal à l'aise dans la catégorie d'« étudiant étranger ». Le Franco-Ténois envisage plusieurs années d'études devant lui, alors qu'il rêve de devenir astronaute.

Née en 2007 à Montréal, **Sabrina Midou** fait une partie de ses études primaires au Québec, avant de déménager à Cornwall en 2016. Dans cette ville bilingue, où 21 % ont le français comme langue maternelle, elle apprend à maîtriser l'anglais, se fait élire comme représentante de l'Est à la Fédération de la jeunesse

158 Entrevue de Vincent Gagné par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 25 septembre 2025, (00:01).

159 Vincent Gagné, 25 septembre 2025, op. cit., (00:07).

160 Vincent Gagné, 25 septembre 2025, op. cit., (00:13).

161 Vincent Gagné, 25 septembre 2025, op. cit., (00:17), (00:24).

franco-ontarienne en 2022 et fréquente l'École secondaire publique l'Héritage, qui reçoit des présentations des universités d'Ottawa et Queens (Kingston) seulement. Lorsqu'elle réfléchit aux études postsecondaires, contrairement à ses collègues à la FESFO, elle n'envisage pas de poursuivre ses études à l'Université d'Ottawa. Midou cherche un établissement cosmopolite et prestigieux, avec une « réputation¹⁶² » qui serait « assez proche¹⁶³ » de sa famille à Cornwall. Son regard se tourne donc vers les universités de Toronto et McGill, ce qui n'est pas compris dans ses contacts du réseau franco-ontarien, qui s'imagine qu'une Franco-Ontarienne engagée « devrait¹⁶⁴ » étudier dans un programme postsecondaire de l'Ontario français. Midou, qui se définit comme « Canadienne bilingue, très fière de parler français et anglais, d'origine algérienne, pas nécessairement religieuse¹⁶⁵ ». Midou a plusieurs couches à son identité. Elle parle le dialecte de l'arabe que ses parents lui ont appris. Elle se dit aussi Franco-Ontarienne, dans la version inclusive du terme, mais pas tout à fait Québécoise encore. Midou opte pour l'établissement bicentenaire de la métropole, situé à 70 minutes de Cornwall, dans un programme de droit et de science politique. À cause de sa naissance au Québec, elle a accès aux frais de scolarité locaux à McGill. Les frais de scolarité, le coût de la vie et le bilinguisme l'attirent à Montréal. Midou ne postule pas à une université francophone, qu'elle perçoit comme étant moins prestigieuses et plus « locales » au niveau de la clientèle. « L'Université de Montréal, c'est beaucoup de gens qui se connaissent, qui ont fait le cégep ensemble¹⁶⁶ », avance-t-elle sur ses perceptions en 12^e année, qui s'étendent aussi à l'Université d'Ottawa, « un milieu très local, déjà connu¹⁶⁷ », qui attire la majorité des jeunes de l'Est ontarien qui poursuivent des études à l'université. « À la fin du secondaire, je voulais une expérience un peu plus rafraîchissante¹⁶⁸ », précisera-t-elle. Midou a le souvenir d'avoir entendu les universités francophones du Québec présenter l'année d'études préparatoires au baccalauréat de 3 ans sans faux-fuyant, tandis que McGill proposait des baccalauréats de 4 ans, sans mentionner qu'elle compte aussi une année préparatoire, en fin de compte. « Cela se présentait comme une année d'études générales, quasiment comme une année du secondaire de plus, un peu moins plongée dans ma spécialité, donc ça m'a un peu décidée¹⁶⁹. » Elle poursuit :

McGill, c'est une bulle quand même. C'est un lieu très diversifié [au niveau culturel], mais aussi au niveau des idéologies [...]. C'est une université qui se montre comme étant très ouverte à l'international; c'est ce qui m'y a attirée. C'est aussi ce que l'UdeM pourrait pousser un peu plus. Ils ont des programmes intéressants et une population assez diversifiée. Ils pourraient mettre ça de l'avant pour séduire plus de Franco-Ontariens¹⁷⁰.

Comme Franco-Ontarienne, le test de français qui lui aurait été imposé à l'Université de Montréal la rebute aussi. « Ça fait un autre élément qui m'a dévié¹⁷¹ », convient-elle. Car les universités bilingues de l'Ontario n'imposent pas de test linguistique : elles optent pour un cours obligatoire de grammaire française en première année :

162 Entrevue de Sabrina Midou par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 3 octobre 2025, (00:09).

163 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:02).

164 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:18).

165 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:10).

166 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:09).

167 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:16).

168 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:16).

169 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:08).

170 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:06), (00:15).

171 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:13).

« En termes de français [les établissements francophones] sont très rigoureux, au niveau de la grammaire. C'est aussi une culture différente, entre la culture québécoise et la culture franco-ontarienne [...]. L'identité québécoise est plus politique; c'est codifié dans des lois et des programmes; l'identité franco-ontarienne, c'est plus culturel; l'identité québécoise est plus lourde¹⁷².

Midou dit ne pas comprendre totalement les préoccupations québécoises sur la laïcité :

C'est une grosse identité, l'étiquette québécoise; ça vient avec beaucoup de connotations [...]. Éventuellement, parce que je vais passer quelques années ici, je vais me retrouver un peu plus dans la culture québécoise¹⁷³.

Née de deux parents franco-ontariens en 1985, **Josée Rivard** fait ses études dans les écoles catholiques de langue française de Cornwall. Comme c'est la tradition dans sa famille, Rivard fréquente l'Université d'Ottawa, dont elle obtiendra un baccalauréat avec une majeure en arts visuels et une mineure en littérature anglaise. Sa première année des arts visuels est offerte en français, mais les groupes sont jumelés dès la deuxième année. « Au premier cours, le prof demandait aux jeunes s'ils comprenaient l'anglais », rappellerait-elle. « On disait tous 'oui' et tout le reste du cours était en anglais¹⁷⁴. » Rivard obtient un brevet d'enseignement du même établissement et enseigne à l'École secondaire catholique Béatrice-Desloges d'Orléans de 2009 à 2022. Pendant ces années, Rivard fait de l'orientation auprès de ses élèves en 12^e année, qui se dirigent principalement vers les institutions locales de langue française (Université d'Ottawa, collège La Cité) ou de langue anglaise (Algonquin College, Carleton University), pleinement visibles au gymnase lors de présentations faites à l'ensemble de l'école. Les autres établissements franco-ontariens (Boréal, Laurentienne) font un peu de recrutement, tout comme quelques universités du Sud de la province (Guelph, Waterloo, etc.), mais les établissements du Québec n'y passent pas. « Il faudrait qu'ils viennent dans les écoles » croit-elle. « À Ottawa, ça n'a pas de sens qu'on a l'UQO juste-là qui existe — avec les frais réduits — et que les élèves ne le savent pas¹⁷⁵. » Une grande proportion des élèves va étudier en anglais, « de plus en plus¹⁷⁶ » même, souvent dans des programmes professionnalisants qui n'existent pas en français en Ontario. Des places franco-ontariennes dans des programmes contingentés au Québec (comme cela est le cas pour des places acadiennes) pourraient être à considérer selon elle.

En 2023, Josée Rivard fait un retour aux études pour étudier dans un programme ouvert à l'UQO en 1999, unique en Amérique du Nord, dont lui parle un collègue : la bande dessinée. C'est un programme non contingenté de trois ans, qui regroupe surtout des vingtenaires québécois provenant d'une variété de régions. Puisque le programme est offert sur le territoire québécois et Rivard demeure résidente de l'Ontario, elle est éligible à l'Entente de mobilité 68, même si elle doit acquitter les pleins frais pour la session de l'automne 2023 (qu'elle se fera rembourser à l'hiver 2024). Comme unique Franco-Ontarienne du programme de bande dessinée, Rivard explique l'existence de francophones en Ontario régulièrement. « C'est un mix de

172 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:12), (00:21).

173 Sabrina Midou, 3 octobre 2025, op. cit., (00:19), (00:21).

174 Entrevue téléphonique de Josée Rivard par Serge Dupuis, 9 octobre 2025, (00:00).

175 Josée Rivard, 9 octobre 2025, op. cit., (00:19).

176 Josée Rivard, 9 octobre 2025, op. cit., (00:22).

curiosité et d'ignorance¹⁷⁷ », qu'elle ressent par rapport à ses origines et à la condition franco-ontarienne. Elle conclut :

Après trois ans, j'ai un sentiment d'appartenance à une petite université dans un petit programme dans une petite faculté. Tout le monde finit par se connaître. J'aime beaucoup, beaucoup ça. C'est beaucoup plus accueillant que l'Université d'Ottawa. Il y a une familiarité que j'aime beaucoup dans ce petit programme, même si ce n'était pas le cas au début. Là, je sens que j'appartiens à la communauté universitaire de l'UQO¹⁷⁸.

Rivard espère prendre la relève d'une enseignante d'un programme spécialisé d'écriture offert par son conseil scolaire dans l'ancien collège Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa.

Née en 2000 à Moncton, **Claudie Brideau** y a fait ses études primaires et secondaires. En 2017, les universités des Maritimes (anglophones et francophones) font des présentations de recrutement à son école secondaire, mais pas les universités du Québec. Comme la plupart de ses camarades de classe, elle opte pour poursuivre ses études en français dans sa ville natale pour des raisons de coût et de facilité. À l'Université de Moncton, comme c'est le cas pour l'ensemble des personnes étudiantes, Brideau suit un test de français et un cours de 3 crédits en français écrit et oral pendant sa première année d'études postsecondaires en 2018. Après avoir obtenu, en 2021, un diplôme en sciences de la santé (un baccalauréat de 3 ans), elle postule pour une place dans l'un des trois programmes de médecine en français au Québec. Les options de deuxième cycle en santé à Moncton se seraient limitées aux sciences infirmières, dans son cas. Les trois programmes de médecine sont offerts aux frais locaux québécois; le coût de la vie entre les trois villes ne pèse pas lourdement dans la balance de ses délibérations, mais les frais de scolarité réduits les distinguent des programmes en anglais dans les provinces maritimes, dont les frais s'élèvent à plus de 8 000\$ par année. « Je savais que je n'avais pas le choix que d'étudier au Québec pour les programmes qui m'intéressaient¹⁷⁹ », précisera-t-elle au sujet de ces programmes contingentés. Brideau opte pour la Vieille-Capitale pour des raisons de proximité géographique :

Déjà que j'allais être loin de la famille, je me disais que j'allais être plus proche. Québec, c'est une moins grande ville; il y a moins de danger à conduire. C'est un petit peu plus proche de la maison [...]. Déménager, c'était assez difficile pour moi. Je me suis plus ennuyé que je pensais. Je connaissais un gars, aussi en médecine, qui était plus vieux. L'accueil, c'était durant la COVID, donc il y avait une intégration pour rencontrer des gens. Ça, c'était bien. Il y avait des activités tous les jours et c'est comme ça que je me suis fait des amis¹⁸⁰.

177 Josée Rivard, 9 octobre 2025, op. cit., (00:07).

178 Josée Rivard, 9 octobre 2025, op. cit., (00:09).

179 Entretien de Claudie Brideau par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 24 septembre 2025, (00:06).

180 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:04), (00:08).

Après deux années en médecine à l'Université Laval, elle bifurque, en 2024, vers un programme en ergothérapie, qui comprend trois années de baccalauréat et une année de maîtrise, qu'elle complétera en 2028. L'accès aux frais locaux est « facile » selon elle :

On remplit un formulaire des relations intergouvernementales, puis eux l'acheminent pour nous. Il prouve qu'on est du Nouveau-Brunswick. Pour le prouver, il fallait que je donne un certificat de naissance¹⁸¹.

Dès qu'elle est interpellée sur ses origines, Brideau répond « je viens du Nouveau-Brunswick¹⁸² » pour faire « plus simple¹⁸³ », mais qui nourrit peut-être la confusion en omettant qu'elle est Acadienne, francophone et scolarisée en français, ce qui provoque une série de questions, parfois les unes plus ignorantes que les autres :

Il y a des gens qui se demandent s'il y a des universités au Nouveau-Brunswick — point, quand j'ai appris à parler français — alors que mes deux parents sont francophones [...], ou si je suis anglophone. Inconsciemment, je fais un effort pour mieux parler français, parce qu'au début, à chaque fois que j'allais quelque part [à Québec], on me parlait en anglais. La frustration! Je continuais en français, puis on me disait 'je ne sais pas pourquoi je parlais anglais' et je leur répondais 'moi non plus!' [...] Dès que je pose une question en classe, les profs remarquent l'accent tout de suite et disent 'tu viens d'où?'¹⁸⁴.

On n'associe presque jamais son accent, typiquement acadien, à l'Acadie ou au Nouveau-Brunswick, mais presque toujours à l'anglophonie. L'ignorance vis-à-vis des réalités francophones hors Québec demeure fortement répandue. En 2028, Brideau compte rentrer à Moncton pour pratiquer l'ergothérapie dans les deux langues :

C'est vraiment ma famille et mes amis [qui vont me ramener au Nouveau-Brunswick]. Je suis vraiment une homebody [...]. On dirait que, dans ma tête, je suis plus au Nouveau-Brunswick¹⁸⁵.

Quant à ses conseils pour améliorer l'Entente de mobilité 68, Brideau estime qu'un club d'étudiants acadiens aiderait à la transition et à l'intégration de ces ressortissants. « S'il y en avait eu un, c'est sûr que j'y serais allé pour me sentir à la maison¹⁸⁶. »

181 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:05).

182 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:14).

183 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:14).

184 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:05).

185 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:16).

186 Claudie Brideau, 24 septembre 2025, op. cit., (00:23).

Né à Dieppe en 2002, **Nicholas Gaudet** a fait ses études primaires et secondaires en français. Comme la plupart des diplômés des écoles secondaires de la région, Gaudet poursuit ses études au baccalauréat à l'Université de Moncton, où travaille sa mère — qui lui procure le privilège d'un rabais de 50 % sur les droits de scolarité. Après avoir obtenu un baccalauréat en science politique en 2024, Gaudet envisage une prochaine étape qui le dépayserait un peu : ses réflexions se centrent longtemps sur la maîtrise en anglais aux États-Unis, mais le professeur Gabriel Arsenault lui suggère de travailler avec Éric Dufresne, dans le cadre d'une maîtrise en science politique à l'Université Laval. Cette proposition, rajoutée aux avantages que lui procurent l'Entente de mobilité 68, le pousse dans cette direction. « Si je me fais offrir un rabais de 68 % pour venir à l'université [au Québec], je serais un peu stupide de ne pas le prendre¹⁸⁷ », rigole-t-il. La proximité géographique, la continuité linguistique, sa familiarité avec la Vieille-Capitale et la présence de quelques proches à Québec penchent lourdement sur son choix. Gaudet est surpris de devoir passer un test d'anglais en arrivant à l'Université Laval, qu'il réussit à 100 %. « L'administration m'a dit plus tard, 'on n'aurait pas dû faire ça', mais anyway¹⁸⁸ », lâche-t-il. Une autre complication se rajoute à son arrivée, quand les frais canadiens lui sont facturés. En avril 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a retiré la maîtrise en science politique de la liste des programmes non admissibles (manière alambiquée de dire que les frais locaux sont devenus accessibles aux Franco-Canadiens en septembre 2024), mais Gaudet doit payer les pleins frais et faire des démarches pour se faire rembourser le trop-perçu. À l'avenir, « il faudrait clarifier si c'est un automatisme ou si les gens doivent contacter le bureau d'admission pour avoir la diminution des frais de scolarité¹⁸⁹ », recommande-t-il. Malgré ce défi administratif, le groupe de maîtrisards est très accueillant, le professeur Dufresne ayant sensibilisé les étudiants du programme à l'Acadie avant l'arrivée de Gaudet à Québec. « Ils ont une bonne curiosité », remarque-t-il. « Je n'ai pas eu de commentaires négatifs par rapport à l'accent ou rien¹⁹⁰ ». Les étudiants sont sensibles aux petites nations et établissent des parallèles entre les situations politiques de l'Acadie et du Québec. « C'est comme le Québec, dans leurs vues, parce qu'elle a été opprimée par les Anglais¹⁹¹. » C'est plutôt dans les commerces du Vieux-Québec qu'on l'aborde en anglais. « C'est vraiment une bonne opportunité pour des gens comme nous¹⁹² », conclut-il sur sa perception globale de l'Entente de mobilité 68, en particulier dans sa capacité à encourager les études supérieures chez les Acadiens, dont l'accès demeure plus faible. Selon Gaudet, une meilleure promotion de ces programmes accessibles aux frais locaux aurait besoin d'être faite auprès des jeunes acadiens et franco-ontariens en fin de baccalauréat, puisqu'il a fallu qu'un professeur monctonnais lui en parle pour qu'il en prenne connaissance. Il est conscient du côté délicat de la chose : 81 % des maîtrises de l'Université Laval sont éligibles aux frais locaux et l'Université de Moncton souhaite retenir ses étudiants pour ses programmes de 2e cycle.

187 Entrevue de Nicholas Marc Gaudet par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 6 octobre 2025, (00:16).

188 Nicholas Marc Gaudet, 6 octobre 2025, op. cit., (00:07).

189 Nicholas Marc Gaudet, 6 octobre 2025, op. cit., (00:18).

190 Nicholas Marc Gaudet, 6 octobre 2025, op. cit., (00:11), (00:12).

191 Nicholas Marc Gaudet, 6 octobre 2025, op. cit., (00:11).

192 Nicholas Marc Gaudet, 6 octobre 2025, op. cit., (00:19).

Née à Moncton en 2002, **Émilie David** a été scolarisée en français et obtient un baccalauréat en communication et en journalisme à l'Université de Moncton. Pour le deuxième cycle, les maîtrises connexes que propose son établissement (éducation, littérature, sociolinguistique, etc.) s'éloignent de son champ d'intérêt. David jette un regard du côté des universités du Québec et à l'Université d'Ottawa. Par rapport à cette dernière, son éloignement du Nouveau-Brunswick, les frais de scolarité élevés et un programme en communication « plus généraliste¹⁹³ » la détournent de la capitale fédérale. David opte pour une maîtrise en communication publique et en journalisme international à l'Université Laval, un programme qui figure à l'Entente de mobilité 68. Malgré le fait qu'elle ait fait sa rentrée en 2025, David s'étonne qu'elle n'ait croisé « aucune publicité pour le programme ou [le fait que] les études ne seraient moins chères¹⁹⁴ ». La reconnaissance de son admissibilité aux frais locaux ressemble au parcours du combattant. « Le format de la liste est confus¹⁹⁵ », critique-t-elle d'emblée. David communique avec le Registrariat en juin 2025, qui lui refuse initialement les frais locaux, peut-être en s'étant informé à partir de la liste des programmes non admissibles en 2023 (la maîtrise convoitée y figurait) au lieu de la liste de 2024 (année où la maîtrise convoitée est devenue éligible aux frais locaux). Des va-et-vient par courriel durent jusqu'à la fin septembre, quelques jours avant la date butoir pour payer les frais. David a trouvé le processus épuisant, puis demeure convaincue qu'elle aurait eu à payer les frais des non-résidents canadiens si elle n'avait pas été tenace. Puisque 81 % des maîtrises sont disponibles aux frais locaux, on pourrait songer à attribuer les frais locaux automatiquement, avance-t-elle. David se fait parfois demander par des Québécois où elle a appris à parler français :

Je vais répondre 'je viens du Nouveau-Brunswick, je suis allée à l'école en français' pour faire plus simple, mais si les gens me posent la question [...] je n'ai pas de problème à expliquer que, oui, Moncton c'est surtout anglophone, mais il y a quand même 35 % de francophones! Mais c'est par curiosité [ce genre de questions], jamais par méchanceté. Peut-être quelqu'un d'autre à ma place aurait pris le 'pourquoi tu parles aussi bien français' comme étant péjoratif, mais ça ne me dérange pas trop d'expliquer c'est où l'Acadie. Il y a quand même une curiosité. Ça m'est aussi arrivé à quelques reprises de me faire dire 'Ah, tu es Acadienne', 'Je suis allé en voyage là' ou 'Je connais quelqu'un de là'. Et dans ma maîtrise, il y a peut-être deux Québécois, mais tous les autres sont des étudiants internationaux. La qualité du français n'est jamais une question dans les cours¹⁹⁶.

David espère devenir journaliste chez Radio-Canada en Acadie, faire du journalisme international dans les deux langues officielles et, un jour, enseigner à l'université.

193 Entrevue d'Émilie David par Serge Dupuis, plateforme Zoom, 8 octobre 2025, (00:01).

194 Émilie David, 8 octobre 2025, op. cit., (00:16).

195 Émilie David, 8 octobre 2025, op. cit., (00:11).

196 Émilie David, 8 octobre 2025, op. cit., (00:06).

L'opinion des élèves franco-canadiens en 2025

Le sondage a d'abord été conçu, en collaboration avec le Centre de leadership et d'évaluation à Ottawa, pour rejoindre les élèves franco-canadiens qui réfléchissent aux études postsecondaires et mesurer leurs perceptions des programmes de baccalauréat de langue française au Québec, disponibles aux frais locaux depuis 2023. Les questions se sont inspirées des études existantes et des intuitions de l'auteur, dont l'hypothèse que la langue maternelle, la composition linguistique du milieu d'origine, la proximité à la frontière québécoise, la variété de programmes offerts, le niveau de sécurité linguistique et les opinions politiques sur le Québec auraient une incidence sur la propension à étudier en français au Québec.

En septembre 2025 : le CLÉ a approché les conseils scolaires franco-ontariens, avec qui elle travaille régulièrement; pour sa part, la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a diffusé l'annonce dans ses multiples réseaux; et l'auteur a approché le District scolaire francophone du Nord-Est du Nouveau-Brunswick (DSF-NE), la Fédération de la jeunesse francophone du Nouveau-Brunswick (FJFNB) et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), en vue de rejoindre des clientèles à différentes échelles.

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et le Conseil scolaire catholique Franco-Nord ont diffusé le sondage parmi leurs élèves; dans le premier cas, certaines enseignantes ont accepté d'accorder du temps de classe pour demander à leurs élèves d'y répondre, d'où le taux élevé de réponse de la ville d'Ottawa et de l'Est ontarien rural. La FJFNB étant en restructuration, au moment du sondage, et les districts scolaires contactés n'ayant pas accepté de participer au projet, la récolte de répondants a été très faible en Acadie, malgré les publications de la FJCF dans ses réseaux sociaux. Le CLÉ a prolongé le sondage à deux reprises, sans recueillir un nombre significatif de nouvelles réponses des provinces maritimes. La décision a été prise, le mardi 4 novembre, de fermer le sondage et de procéder à l'analyse. Ce faisant, des échantillons statistiquement significatifs peuvent se décliner en trois groupes géographiques : ville d'Ottawa (220 réponses), Est ontarien rural (188 réponses), et reste du Canada hors Québec (86 réponses).

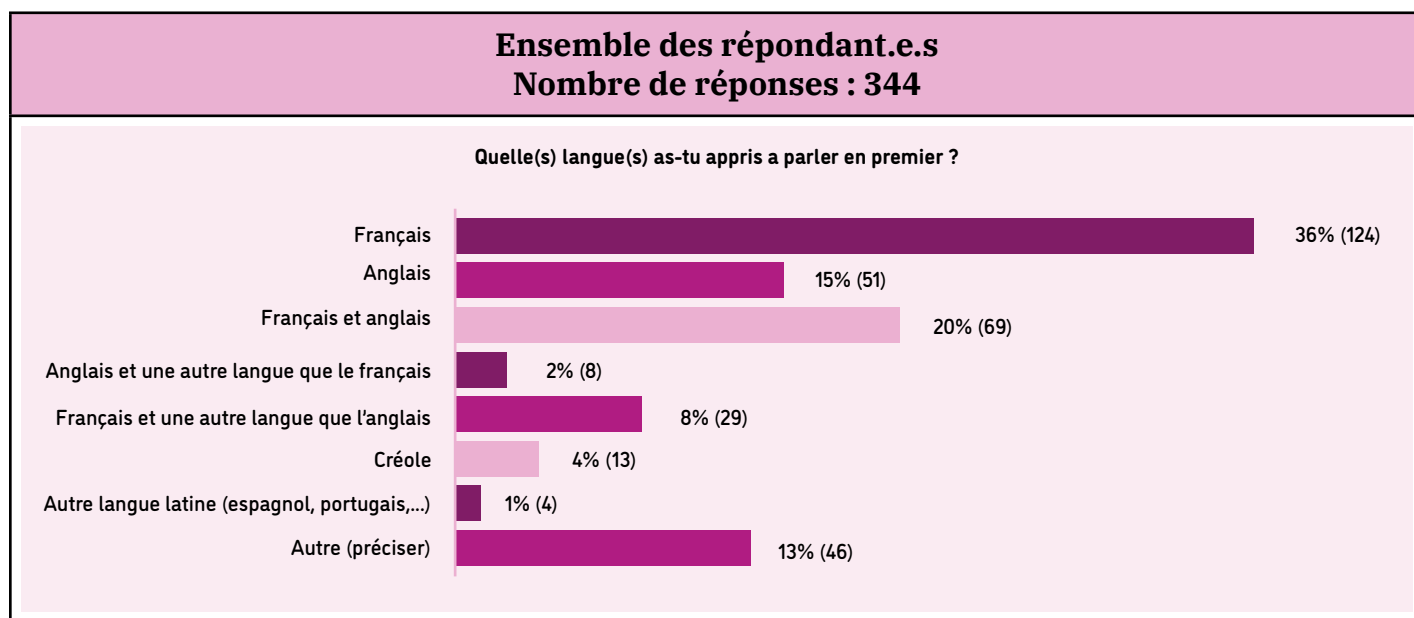
Sur la fiabilité de l'échantillon, rappelons que 72 % des jeunes de l'Est ontarien ont poursuivi leurs études dans un établissement bilingue ou francophone en 2021¹⁹⁷, tandis que 86 % de nos répondants ont affirmé avoir poursuivre des études en français ou dans les deux langues en 2026 ou 2027. Autrement dit, l'échantillon présenté est peut-être légèrement plus enclin que l'ensemble à poursuivre des études en français, mais pas suffisamment pour que les tendances illustrées ici soient terriblement différentes de la réalité sur le terrain.

¹⁹⁷ « Graphique 3.2 », dans Étienne Lemyre, « Les jeunes adultes qui ont fréquenté une école secondaire de langue française ont-ils poursuivi leurs études postsecondaires en français? Regard sur la situation au Canada hors Québec en 2021 », Ottawa, Statistique Canada, 8 octobre 2025, en ligne.

Les découvertes du sondage

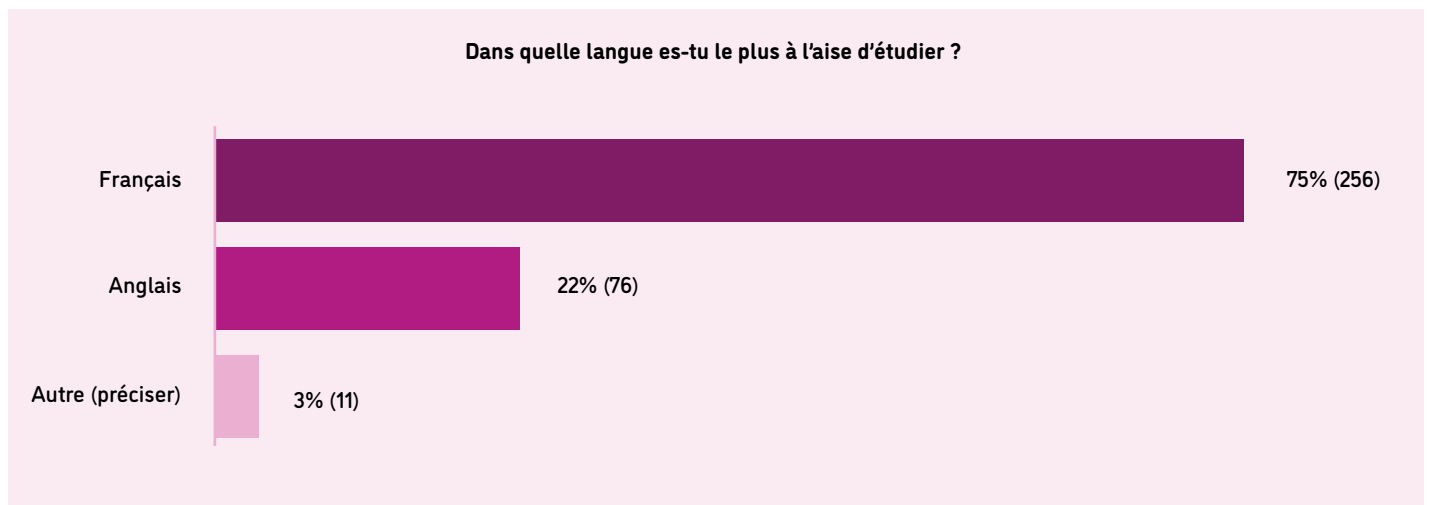
Comme en atteste le rapport du CLÉ en annexe, le sondage a recueilli 494 réponses, dont celles de 344 élèves des 11e et 12e années, la clientèle cible des services de recrutement des universités. Nous avons fait le choix de miser sur cette clientèle afin de mieux comprendre les perspectives et les préoccupations de ceux qui s'apprêtent à entreprendre des études postsecondaires. De toute façon, la participation des populations déjà aux études ou en 9e et 10e années étaient trop petites pour en dégager des tendances. Parmi les 344 répondants, la majorité habite la ville d'Ottawa (193), un contingent important habite l'Est ontarien rural qui longe la frontière québécoise (82), puis 70 répondants habite le reste du Canada hors Québec.

Dans cet échantillon de 344 élèves, âgés de 16 à 18 ans, nés entre 2007 et 2009, les origines linguistiques se montrent assez variées :



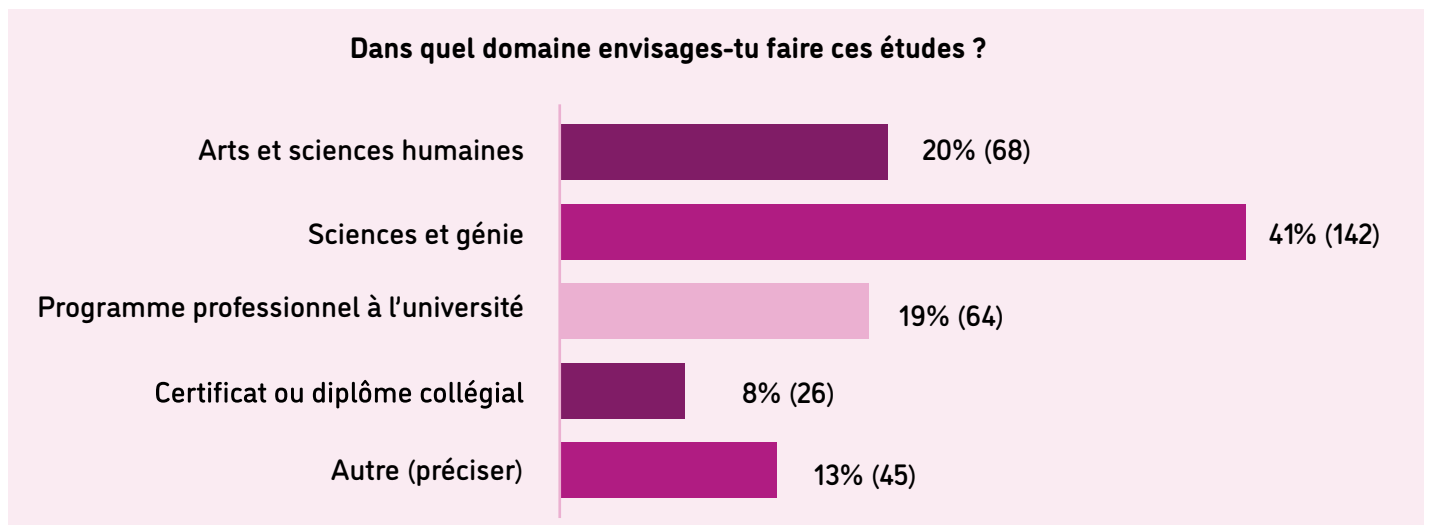
L'hypothèse selon laquelle ceux qui sont le plus à l'aise de parler et d'étudier en français seraient les plus portés à étudier en français se confirme, puisque seulement 2 % de ceux-ci prévoient étudier en anglais, comparativement à 14 % dans l'ensemble des répondants. Notons cependant qu'un certain nombre de jeunes anglo-dominants, scolarités en français, sont aussi plus à l'aise d'étudier en français :





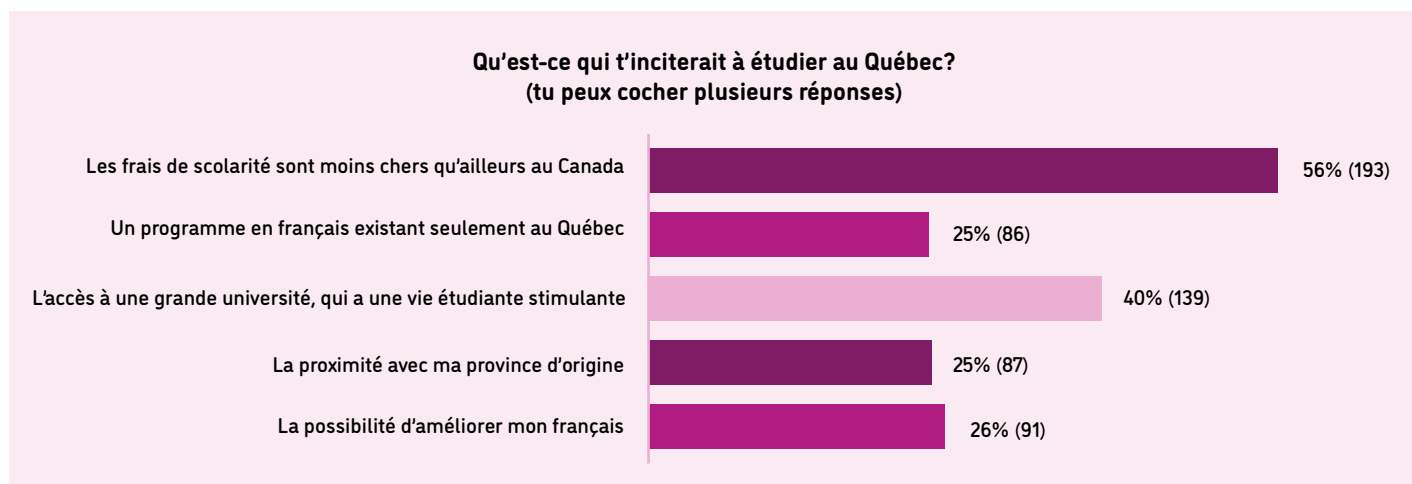
Étant donné la prépondérance de l'échantillon franco-ontarien dans le sondage, ainsi que la prépondérance des répondants qui ont l'intention de s'inscrire au baccalauréat (67 %), il n'est pas étonnant qu'une légère majorité envisage la poursuite d'études en français et en anglais (55 %), cette proposition étant celle qu'impose l'Université d'Ottawa à ses francophones dans la plupart de ses parcours d'études.

En matière de choix de programmes d'étude, 60 % ont l'intention de poursuivre des études en sciences et génie ou dans un programme professionnel, contre 20 % dans les arts et sciences humaines, un reflet des tendances observées dans l'intervalle 2011-2021 pour l'ensemble des jeunes déposant une première demande d'admission en Ontario.

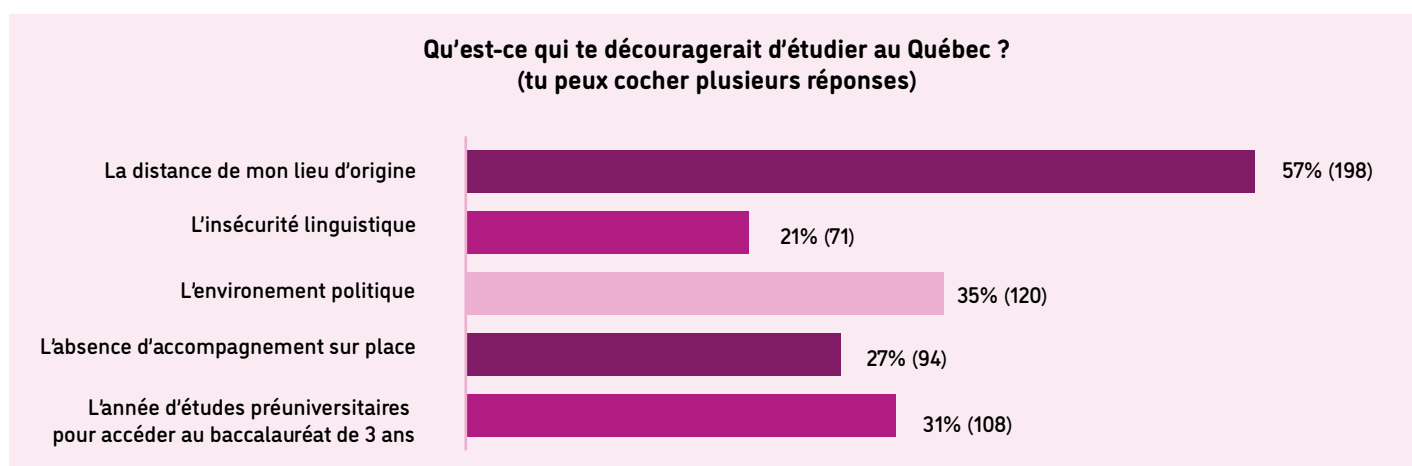


La grande majorité des répondants (87 %) envisagent de poursuivre des études en Ontario, contre 6 % au Québec. Existe-t-il des éléments qui pèseraient dans la balance pour amener ces perspectives à changer? De l'ensemble des 344 répondants franco-canadiens en 11e/12e années, 56 % sont d'avis que « les frais de scolarité moins chers qu'ailleurs au Canada » les inciteraient à étudier au Québec, 40 % aiment l'idée d'avoir « accès à une grande université qui a une vie étudiante stimulante » et 25 % notent un programme en français n'existant pas dans leur région. Dans l'échantillon de l'Est ontarien rural, 39 % voient « la proximité

avec ma province d'origine » comme un facteur persuasif — Montréal étant situé à une heure de route ou de train, contre 25 % pour l'ensemble des répondants, validant l'hypothèse de la proximité de la frontière comme un élément attractif pour les universités québécoises. Certains répondants se montrent captivés par « la possibilité de vivre dans ma langue natale », celle « de faire des études en français », et parfois, « pour sortir d'Ottawa ».



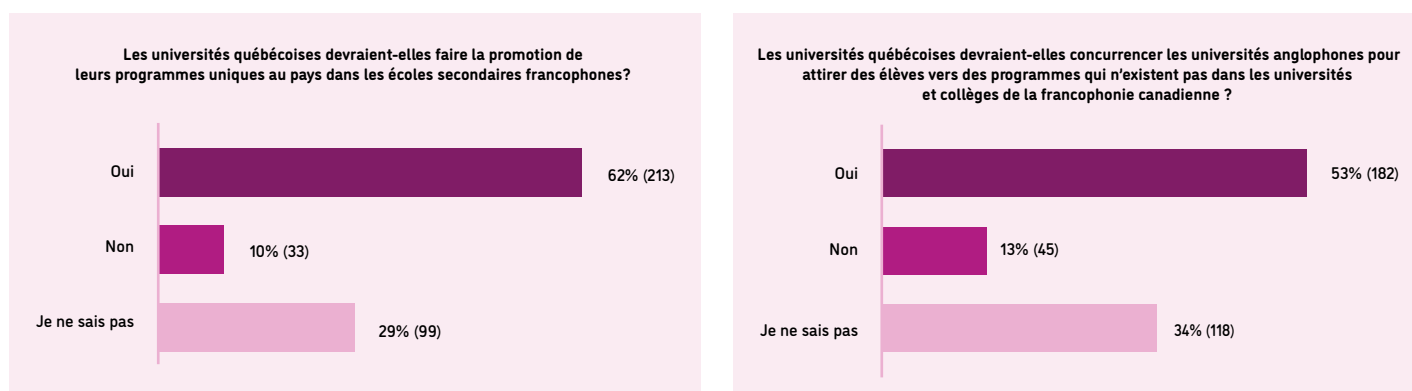
Un certain nombre affirme que « rien » ne les persuaderait d'étudier au Québec. « I don't wanna go », remarque une répondante. « Please leave me alone », rajoute-t-elle, visiblement hostile à la proposition. Parmi les éléments qui décourageraient les répondants d'étudier au Québec, des minorités font référence à l'environnement politique (35 %), à l'année d'études préuniversitaires pour accéder au baccalauréat de 3 ans (31 %), à l'absence d'accompagnement sur place (27 %) et à l'insécurité linguistique (21 %), comme étant des facteurs dissuasifs.



Soulignons cependant que de deux tiers à trois quarts des 344 répondants n'ont pas coché ces éléments, ce qui signale quand même qu'il ne s'agit pas d'obstacles majeurs au recrutement, même s'ils devraient être pris en compte. Parmi quelques commentaires laissés en marge, certains notent aussi le fait de ne « connaître aucune personne », l'absence de programmes intéressants, voire même le « racisme » ou l'« islamophobie »

qui y seraient plus répandus. Il est à noter que parmi les répondants ayant une langue maternelle autre que l'anglais ou le français, la moitié d'entre eux ont l'arabe comme langue maternelle et une partie notable indique le mandarin ou le créole.

À savoir si les universités québécoises devraient promouvoir leurs programmes uniques au pays dans les écoles secondaires francophones, 62 % sont d'accord, tout comme 72 % de ceux qui sont le plus à l'aise d'étudier et de parler en français. Les universités québécoises devaient-elles même aspirer à concurrencer les universités anglophones pour attirer des élèves vers des programmes qui n'existent pas dans les universités et collèges de la francophonie canadienne? Parmi les 344 répondants des 11e/12e années, 53 % sont d'accord, voire 64 % de ceux qui sont le plus à l'aise à parler et à étudier en français. Dans les deux cas, l'opposition à la présence accrue des universités québécoises dans leurs écoles est très faible — 10 % et 13 % — pour des taux d'approbation nette de +40 et de +52 dans chacune des catégories. Elles seront les bienvenues.



D'ailleurs, parmi les facteurs qui rendraient « les universités québécoises plus intéressantes aux jeunes franco-canadiens », les répondants signalent comme priorités de « venir présenter leurs communautés universitaires à la francophonie hors Québec », puis d'« offrir des services d'accompagnement pour faciliter l'intégration des étudiant. e.s ». La sensibilisation par les universités aux communautés franco-canadiennes et les ateliers pour améliorer le niveau de français sont notés comme étant des objectifs secondaires.

Fidèles à l'intention de l'article 29.6, 59 % des 344 répondants devinent qu'ils reviendraient en francophonie canadienne après leurs études en français au Québec, contre 41 % qui s'établiraient probablement au Québec après quatre années d'études. Parmi les 127 répondants qui sont le plus à l'aise de parler et d'étudier en français, la tendance s'inverse : 53 % devinent qu'ils s'installeraient au Québec, contre 47 % qui croient qu'ils regagneraient dans leur milieu actuel. Il faut noter qu'un certain nombre de ces répondants sont nés au Québec, y ont fait une partie de leur parcours scolaire ou leurs parents en sont originaires. Cette divergence tend à valider l'hypothèse selon laquelle plus on est à l'aise d'étudier en français et plus on voit le Québec d'un œil positif, plus la possibilité d'y faire des études et de s'y installer grandit.

Recommandations pour une phase II

Cette étude préliminaire a eu pour but de produire un état des lieux, puis de commencer à cerner les forces et les défis de l'Entente de mobilité 68, après deux années en vigueur. Au-delà d'un certain nombre de

constats, il n'était pas prévu que l'étude aboutisse à des recommandations, les résultats étant préliminaires. Il nous appert, cependant, qu'il soit de mise d'émettre des recommandations pour la réalisation d'une seconde étape d'approfondissement. Voici, en rafale, une liste d'éléments qui pourraient figurer dans une seconde étape de cette étude pour 2026-2027 :

- 1 On a seulement présenté l'expérience de six étudiants; il faudrait compléter cet échantillon en en rejoignant plus (peut-être une quinzaine de plus?), en vue de commencer à passer d'une comparaison de témoignages à un début de portrait quantitatif.
- 2 On pourrait s'inspirer des données du MES pour l'année académique 2025-2026, puisque comme nous l'avons démontré, les données demeurent fragmentaires et, dans certains cas, contradictoires. Un portrait sur trois ans, moyennant les corrections que le MES sera en mesure d'apporter au cours de l'année aux données de 2024, permettra d'avancer des constats plus sûrs.
- 3 Il faudrait aussi faire un bilan des stratégies de recrutement, déployées à l'automne 2025, par les universités Laval, d'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de Montréal et de Rimouski, pour comprendre la réception des tournées, les constats des services de recrutement et l'impact sur les inscriptions.
- 4 L'approfondissement du regard de la situation sur les cégeps. Certes, les inscriptions franco-canadiennes y demeurent marginales, mais la croissance au collégial est nettement plus forte que dans les universités, ce qui veut dire qu'il existe un potentiel de développement pour ceux-ci. Avec la pénurie de certains métiers au Québec, les cégeps pourraient jouer un plus grand rôle dans la formation des jeunes de la francophonie canadienne.
- 5 La réalisation d'autres entretiens avec de hauts responsables des universités québécoises, des établissements de la francophonie canadienne et des responsables scolaires, afin de mieux comprendre les obstacles et les possibilités pour normaliser le flux de jeunes talentueux entre la francophonie canadienne et le Québec, mais aussi celui entre le Québec et la francophonie canadienne.
- 6 La réalisation d'un nouveau sondage pour le Nouveau-Brunswick (6 réponses seulement) et d'un sondage pour les jeunes à l'université (5 réponses seulement), avec un sondage passablement semblable, mais en collaboration avec les conseils scolaires des provinces maritimes, ainsi que les syndicats étudiants à Moncton et à Ottawa, afin de rejoindre ces deux populations que le sondage de l'automne 2025 n'a pas réussi à rejoindre véritablement.
- 7 L'élaboration d'une liste de recommandations, qui seraient remises aux promoteurs et aux registraires des universités et des cégeps.

Avec ces sept éléments, une suite au projet se justifie. Dans l'espoir qu'elle réponde aux attentes, l'auteur de cette étude vous remercie de votre confiance.

Serge Dupuis, PhD

Historien consultant

Membre associé, Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en

Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval

(418) 931-1664

serge.dupuis.3@ulaval.ca

www.SergeDupuis.com